

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Bilan annuel 2015 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Validé en CHSCT du 5
février 2016

Références : JFP/AB/16-009

**Bilan annuel 2015 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon**
(article 61 du décret 82-453 modifié)
Consultation du CHSCT : 5 février 2016
Consultation du CT : 11 février 2016
Communication au CA : 26 février 2016

1. INTRODUCTION	4
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
DOMINANTES DISCIPLINAIRES	4
IMPLANTATIONS	4
SURFACES BATIES	5
EFFECTIFS DES PERSONNELS	5
EFFECTIFS DES ETUDIANTS ET DES ELEVES	6
MOYENS SPECIALISES EN PREVENTION	6
3. ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES	7
ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES EN 2015	7
ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES, AGENTS ENS ET PARTENAIRES (REPERTORIES AU NIVEAU DES SERVICES RH) EN 2015	9
CAUSES D'ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES OU NON, AGENTS ENS ET PARTENAIRES (REPERTORIES AU NIVEAU DU REGISTRE DES ACCIDENTS BENINS ET DANS LES REGISTRES DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL) EN 2015	10
DECLARATION DE MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL	10
4. ACTEURS	11
ASSISTANTS DE PREVENTION	11
PERSONNES COMPETENTES EN RADIOPROTECTION (PCR)	12
MEDECINE DE PREVENTION ET MEDECINE PREVENTIVE	13
4.1.1 RAPPORT ANNUEL 2015 DES MEDECINS DE PREVENTION	13
4.1.2 RAPPORT ANNUEL 2015 DU MEDECIN DE LA MEDECINE PREVENTIVE DES ETUDIANTS	13
4.1.3 RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA PSYCHOLOGUE DESTINEE AUX ETUDIANTS	13
4.1.4 RAPPORT ANNUEL 2015 DES INFIRMIERES	13
INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	13

CONSULTATION DES PERSONNELS	13
4.1.5 COMITE HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)	14
4.1.6 COMITE L3	15
4.1.7 GROUPE ACTE (AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A L'ENS)	16
ORGANISATION DE LA PREVENTION	16
4.1.8 INSTRUCTION GENERALE HYGIENE ET SECURITE	16
4.1.9 LIVRET D'ACCUEIL HYGIENE, SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL	16
<u>5. ACTIONS MENEES</u>	<u>17</u>
ACCUEIL DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP	17
5.1.1 LA POLITIQUE DU HANDICAP	17
5.1.1.1 L'augmentation du taux d'emploi	17
5.1.1.2 Aménagement des postes de travail	18
5.1.2 ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES	19
PRINCIPALES ENQUETES CONDUITES A LA SUITE D'ACCIDENTS, ACCIDENTS GRAVES OU REVELATEURS DE DANGERS GRAVES ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL	20
VISITES DE LOCAUX ET ETUDES DE POSTE	21
GESTION DES DECHETS SPECIAUX	22
AUTRES	24
5.1.3 NOMBRE DE CAS DE RECOURS A UN EXPERT (PRECISER LA NATURE DES MISSIONS DE L'EXPERT) EN 2015	24
5.1.4 DESCRIPTION D' ACTIONS VISANT A INTEGRER LA COMPOSANTE SECURITE DANS LA CONCEPTION ET LE CHOIX DES BATIMENTS, INSTALLATIONS, MACHINES, PRODUITS, PROCESSES DE TRAVAIL ET DANS LA FORMATION EN 2015	24
5.1.5 METROLOGIE, AIDES TECHNIQUES	25
5.1.6 REUNIONS ET ACTIVITES TRANSVERSALES	25
<u>6. EVALUATION DES RISQUES ET PROGRAMMATION DES ACTIONS</u>	<u>26</u>
<u>7. FORMATIONS</u>	<u>26</u>
<u>8. DOCUMENTS ET CONSIGNES</u>	<u>30</u>
REGISTRES DE DANGER GRAVE ET IMMINENT (ART 5-8 DECRET 82-453 MODIFIE)	30
REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ART 3-1 DECRET 82-453 MODIFIE)	31
INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES ET PERMIS DE FEU	31
TRAVAIL ISOLE	32
MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	33
PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE GRANDE HAUTEUR (SUPERIEUR A 3 METRES)	33
RISQUES MAJEURS	33
<u>9. RISQUES PARTICULIERS</u>	<u>33</u>

RISQUES PSYCHOSOCIAUX	33
9.1.1 GROUPE ACTE (AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A L'ENS)	34
9.1.1.1 Objectif du groupe de travail	34
9.1.1.2 Fonctionnement	34
9.1.1.3 Constitution du groupe	34
9.1.1.4 Actions du groupe de travail	34
9.1.2 ENQUETE CATEIS	35
9.1.3 FORMATION	35
9.1.4 CONSULTATIONS MGEN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	35
RISQUES LIES A L'INCENDIE	36
9.1.5 ORGANISATION DE LA SECURITE INCENDIE	36
9.1.6 EVACUATION	36
9.1.7 EXPLOITATION DES BATIMENTS ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES	37
9.1.7.1 Contrôles et vérifications périodiques	37
9.1.7.2 Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)	38
9.1.8 ASPECT ORGANISATIONNEL	38
RISQUES BIOLOGIQUES	38
RISQUES CHIMIQUES	39
RISQUES LIES A LA RADIOACTIVITE	41
9.1.9 GESTION DU RISQUE RADIOACTIF	41
9.1.10 LES DECHETS RADIOACTIFS	42
9.1.11 LES FICHES INDIVIDUELLES D'EXPOSITION (FIE)	42
RISQUES LIES AUX MACHINES	42
RISQUES LIES AUX BOUTEILLES DE GAZ SOUS PRESSION	43
RISQUES LIES A L'AMIANTE	43
RISQUES ROUTIERS	44
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	44
<u>10. BILAN DU PROGRAMME DE PREVENTION 2015</u>	<u>45</u>
<u>11. PROGRAMME DE PREVENTION 2016</u>	<u>48</u>
<u>12. ANNEXES</u>	<u>50</u>
12.1 RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DE L'ENS POUR L'ANNEE 2015 (PERSONNELS ET NORMALIENS)	50
12.2 RAPPORTS 2015 DE LA MEDECINE PREVENTIVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 (ETUDIANTS)	56
12.3 RAPPORTS 2015 DE LA PSYCHOLOGUE DESTINEE AUX ETUDIANTS	58
12.4 EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR L'ANNEE 2016– PLAN D'ACTIONS	61

1. Introduction

Les dispositions techniques et d'exploitation évoquées dans le présent rapport sont généralement prévues et imposées par de nombreux textes applicables à l'ENS.

Outre la partie relative à l'hygiène et à la sécurité du code du travail, les principaux éléments réglementaires sont présents dans :

- *le décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;*
- *dans le code de la construction et de l'habitation et en particulier le règlement de sécurité du 25 juin 1980 relatif à la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public*
- *et dans la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.*

Ce rapport n'a pas de caractère exhaustif ; il s'appuie sur l'analyse de l'ingénieur d'hygiène et de sécurité et a une valeur indicative afin d'exprimer une synthèse de la situation.

Il s'agit ici de passer en revue les principales obligations qui s'imposent à l'ENS, et de décrire à partir des éléments disponibles, les dispositions prises pour les mettre en œuvre.

2. Présentation de l'établissement

Dominantes disciplinaires

Site Descartes et Buisson :

- o Lettres et Arts ;
- o Sciences Humaines ;
- o Langues ;
- o Sciences Sociales.
- o Sciences de l'éducation.

Site Monod :

- o Mathématiques ;
- o Informatique ;
- o Sciences de la matière ;
- o Biologie ;
- o Sciences de la terre

Site IGFL : Biologie

Bibliothèque Diderot de Lyon

Implantations

5 sites :

- o Trois principaux : * site Descartes : 15, parvis Descartes - 69007 LYON
* site Buisson : 19, allée de Fontenay - 69007 LYON
* site Monod : 46, allée d'Italie - 69007 LYON
- o Deux secondaires : * le CRMN : 5, rue de la Doua, 69100 Villeurbanne
* l'IGFL : 32-34 av., Tony GARNIER – 69007 LYON

Surfaces bâties

Site Descartes : surface des bâtiments : 56 823 m² et parc : 3 hectares.

Site Buisson : surface des bâtiments : 3 950 m².

Site Monod : surface des bâtiments : 60 828 m² et parc : 2,5 hectares

Site IGFL : surface des bâtiments : 4 479 m²

Effectifs des personnels

Sont en activité à l'école, en détachement entrant ou mise à disposition entrante au 31.12.2015 (payés et/ou gérés par l'ENS, c'est à dire hors personnels affectés par d'autres organismes) :

Effectifs 31/12/2015	
BIATSS titulaire	459
BIATSS contractuels	90
Total BIATSS	549
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires	246
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels (ATER, Post doc, Lecteurs, Doctorants, PAST)	309
Total E, E-C et C	555

Au 31/12/2015 selon le périmètre du bilan social 2015

Personnels EPST de l'ENS de Lyon	Effectifs 31/12/2015	Effectifs 31/12/2014
Site Descartes		
CNRS	56	58
Lyon 2	36	43
IEP	11	9
IUFM Lyon 1	8	8
Université de Saint-Etienne	4	5
Lyon 1	5	4
Autres	19	17
Total Site Descartes	139	144
Site Monod		
CNRS	247	248
INRA	39	41
INRIA	19	21
INSERM	44	42
UCBL	47	51
Autres	6	9
Total Site Monod	402	412
Total	541	556

Effectifs des étudiants et des élèves

	Etudiants 2014/2015
Élèves fonctionnaires stagiaires	1045
Auditeurs et autres étudiants	1203
Total étudiants	2248
<i>Dont doctorants inscrits à l'École</i>	424
<i>Dont étudiants étrangers</i>	343

Moyens spécialisés en prévention

En août 2015, le CDD d'un des techniciens du Service Prévention et Santé au Travail a pris fin.

En novembre 2015, le service de médecine de prévention a été renforcé par des vacances assurées par un médecin de prévention supplémentaire pour les visites d'embauche des normaliens, sur le site de Descartes.

Les moyens ci-dessous sont ceux existants au 31 décembre 2015

- 1 ingénieur hygiène et sécurité (temps complet) et conseiller de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié) (ex ACMO) d'établissement ;
- 3 techniciens (2 temps complet et un à 80%) ;
- 1 secrétaire médicale (à 70%) ;
- 3 médecins de prévention pour le personnel et les élèves normaliens
- 1 médecin généraliste pour les étudiants non normaliens et la classe passerelle ;
- 2 infirmières pour le personnel et les étudiants (temps complet) ;
- 1 psychologue pour tous les étudiants ;
- 1 psychologue pour les personnels de l'ENS depuis le 5 novembre 2015 (convention entre l'ENS de LYON et la MGEN) après un arrêt des consultations en juin 2015 (par manque de visites)
- 8 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) ;
- 37 assistants de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié) : 22 sur le site Monod, 8 sur le site Descartes, 1 sur le site Buisson, 1 au CRMN/ISA, 2 à Lyon Sud, 3 à l'IGFL.

3. Accidents de service et du travail, maladies professionnelles

Accidents de service et du travail déclarés en 2015

De quoi parle-t-on ?

Les accidents de service concernent les fonctionnaires tandis que les accidents de travail concernent les personnels non-titulaires.

On distingue également les accidents de service des accidents de trajet.

Les accidents de service peuvent entraîner des versements de rente s'ils ont conduit à une invalidité.

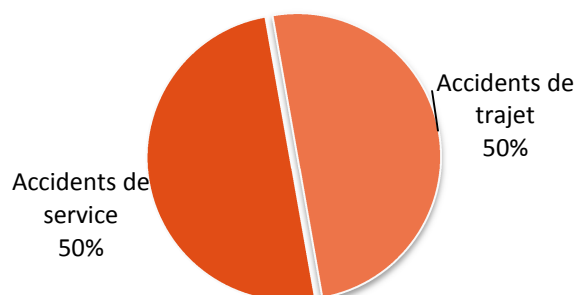
32 accidents ont été reconnus comme imputables au service.

Une personne a été victime de plusieurs accidents donc 31 agents ont été concernés ; ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2014 (33 agents concernés). A noter cependant la forte augmentation des accidents de trajet (16 contre 6 en 2014).

Récapitulatif des accidents de service et de trajet des personnels de l'ENS de Lyon au déclarés en 2015

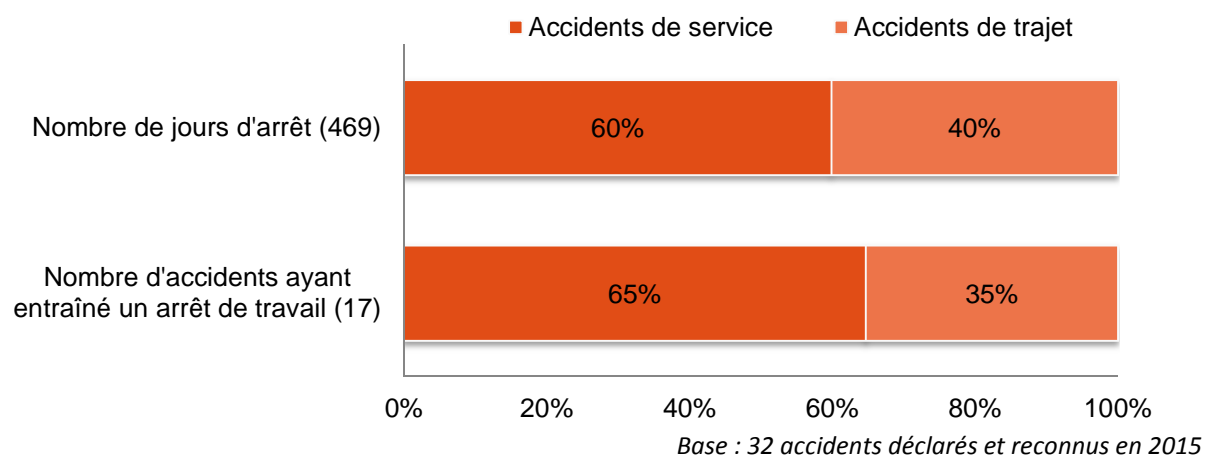
Type d'absence	Nombre d'agents ayant déclaré un accident	Nombre d'accidents déclarés et reconnus	Nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre de jours d'arrêt
Accidents de service	15	16	11	281 jours
Accidents de trajet	16	16	6	188 jours
Total	31	32	17	469 jours

Répartition du nombre d'accidents déclarés et reconnus en accidents de service ou de trajet



Base : 32 accidents déclarés et reconnus en 2015

Répartition du nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail, et répartition du nombre de jours d'arrêts accordés

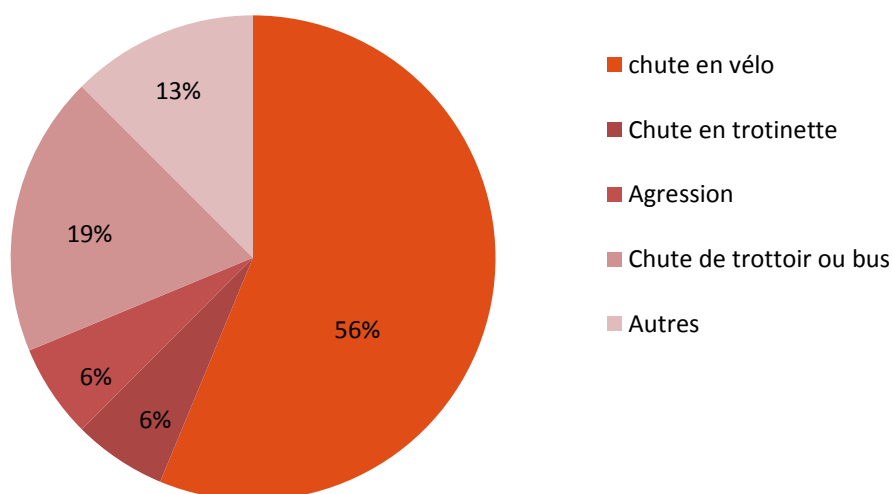


Les accidents sont répartis à part égale entre accidents de service et accidents de trajet. Cela représente une augmentation importante des accidents de trajet par rapport à 2014 (17% d'accidents de trajet).

On constate que cette année ce sont les accidents de service qui ont plus souvent entraîné un arrêt de travail (dans près de 2 accidents sur 3). Le nombre de jours d'arrêt est lui en baisse depuis 2013 avec 469 jours d'arrêt (contre 547 en 2013 et 491 en 2014).

Le taux de fréquence des accidents en 2015 est de 70,71% c'est-à-dire le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, par million d'heures de travail.

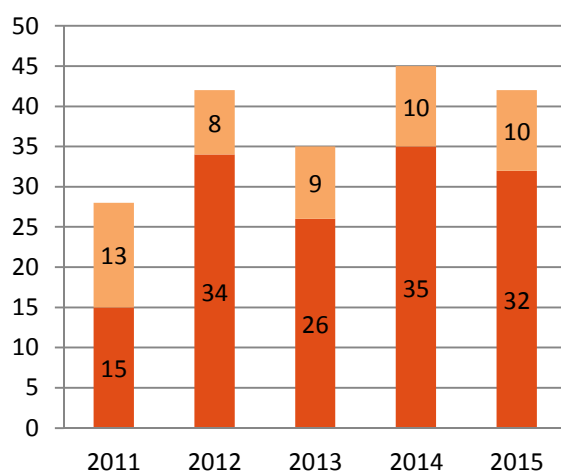
Repartition des accidents de trajets par type



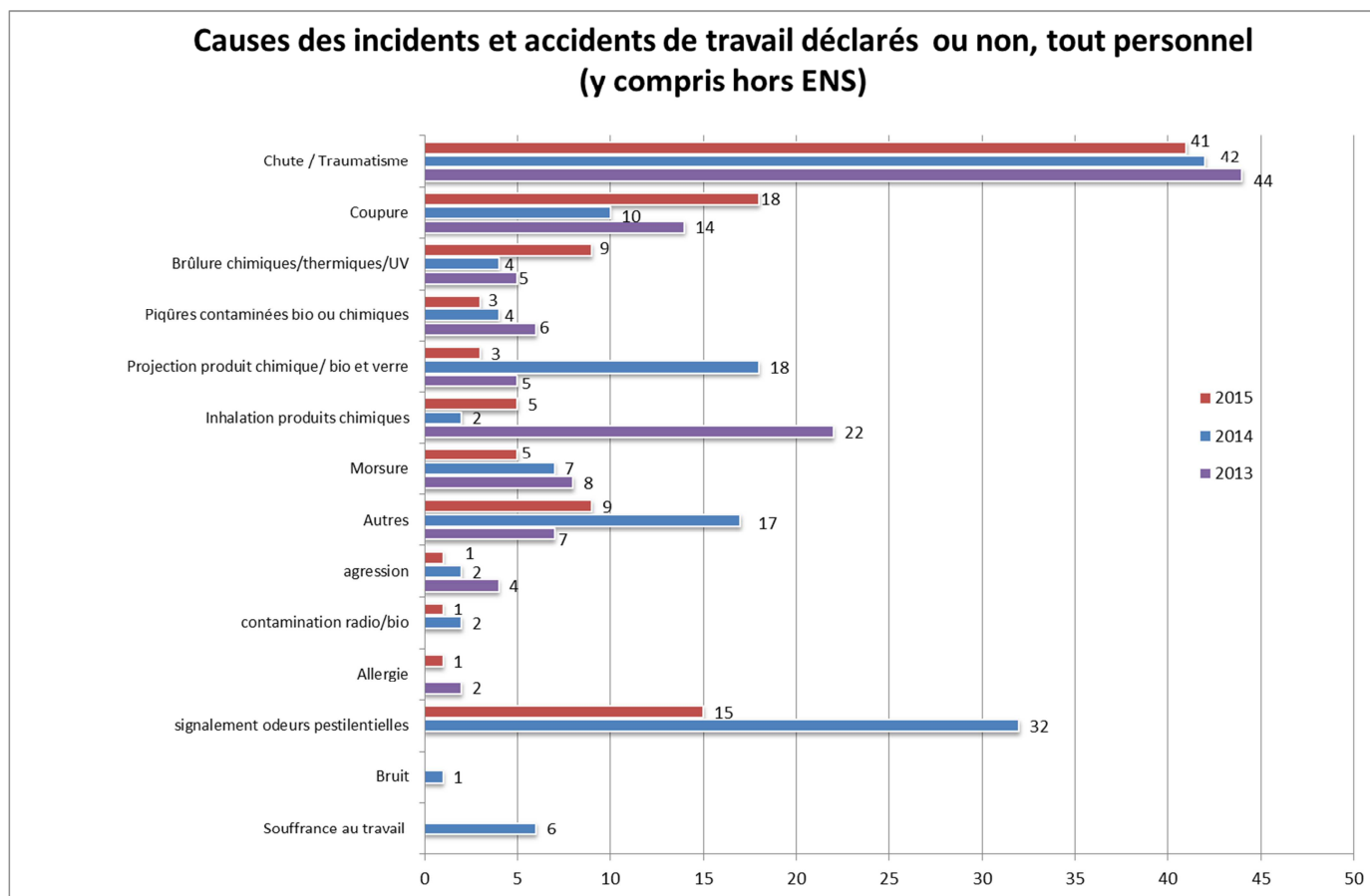
Accidents de service et du travail déclarés, agents ENS et partenaires (répertoriés au niveau des services RH) en 2015

Evolution du nombre d'accidents de travail déclarés entre 2011 et 2015 (y compris personnels EPST et entreprises extérieures)

■ Personnels ENS ■ Personnels EPST et entreprises extérieures



Causes d'accidents de service et du travail déclarés ou non, agents ENS et partenaires (répertoriés au niveau du registre des accidents bénins et dans les registres de santé et sécurité au travail) en 2015



Nota : Les résultats ci-dessus reprennent l'ensemble des notifications du registre d'accidents bénins, des registres de santé et sécurité au travail et des retours des RH.

Déclaration de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Aucune en 2011, 2012, 2013, 2014.

Il y a eu une déclaration de maladie professionnelle en 2015.

4. ACTEURS

Assistants de prévention

La mission des assistants de prévention est d'assister le responsable auprès duquel il est placé dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Les assistants de prévention sont des enseignants, des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens volontaires pour consacrer du temps à des questions d'hygiène et de sécurité.

La création de ce réseau permet d'améliorer la transmission des informations. C'est également un moyen de dynamiser l'action de prévention, et de mettre en œuvre localement la politique de prévention de l'établissement.

Le cas de l'ENS

37 assistants de prévention

Chaque directeur de laboratoire ou chef de service nomme un assistant de prévention afin de l'aider dans les missions liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une formation pour les nouveaux assistants de prévention est proposée chaque année par les partenaires (UCBL et CNRS) ainsi que des journées de remise à niveau et des journées à thèmes.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total	27	34	38	38	37
Nommés officiellement	17	26	26	29	32
Monod	20	22	23	23	22
Descartes	7	5	6	8	8
Buisson		3	3	1	1
IGFL		2	3	3	3
CRMN		1	1	1	1
Lyon sud		1	2	2	2

Réunion du 3 décembre 2015

1. Mise à jour de la liste des Assistants de Prévention de l'ENS de LYON
2. Point EVRP – Discussion à propos des périodes de rédaction
3. Point sur le programme annuel de prévention 2016
4. Déclarations obligatoires (nanoparticules, précurseurs, ICPE ...)
5. Fiches DRPE et notes correspondantes
6. Formation nouveaux entrants biologie
7. Présentation d'EPI et mise à l'essai
8. Restructuration MONOD (Soutes, LR8, PPP)
9. Point gestion des déchets
10. Proposition d'un groupe de travail sur le travail isolé et en horaires décalés
11. Questions diverses

Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR)

8 Personnes Compétentes en Radioprotection

	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre total	6	10	9	8	8
Sources scellées et non scellées	2	3	3	2	1
Sources non scellées	4	5	5	4	4
Sources scellées		2	1	2	3

Réunion du 16 novembre 2015 :

1. Retour sur la mise en service du X-Rad-320 ;
2. Retour sur les rapports d'intervention du contrôle externe d'Algade de septembre 2015 ;
3. Organisation du service de radioprotection ;
 - 3.1 Suivi administratif ;
 - 3.2 Gestion des badges ;
 - 3.3 Gestion des dosimètres ;
 - 3.4 Commande des radioéléments ;
 - 3.5 Formation des personnes manipulant des sources non scellées ;
 - 3.6 Formation des personnes utilisant le XRad-320 ;
 - 3.7 Formation des personnes utilisant le μ tomographe ;
 - 3.8 Etude de poste de travail ;
 - 3.9 Contrôle d'ambiance (exposition externe ambiante/contamination radioactive surfacique) ;
 - 3.10 Compteur à scintillation ;
 - 3.11 Gestion des déchets radioactifs ;
 - 3.12 Vérifications des appareils de mesure ;
 - 3.13 Procédures d'urgence ;
 - 3.14 Visite médicale ;
4. Retour sur la nomination du Correspondant Siseri Employeur (CSE).

Médecine de prévention et médecine préventive

4.1.1 Rapport annuel 2015 des médecins de prévention

Le rapport 2015 des médecins de prévention est en annexe 12.1.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'heures	668	823	829	1041	975
Docteur Eric Laporte (vacations)	356	363	372	325	371
Docteur Jean-Philippe Michel (inter-entreprise AST)	232	232	0	/	/
Docteur Sylvie Guillaud-Bataille (vacations)	80	228	72	144	32
Docteur Isabelle Joly (inter-entreprise AST)	0	0	385	572	572

4.1.2 Rapport annuel 2015 du médecin de la médecine préventive des étudiants

Le rapport 2015 de la médecine préventive est en annexe 12.2.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'heures	231	230	230	220	280
Docteur Gilles Ronzière (vacations)	164	230	230	220	280
Docteur Gilles Bertolotti (vacations)	67	0	0	/	/

4.1.3 Rapport annuel 2015 de la psychologue destinée aux étudiants

Le rapport 2015 de la psychologue est en annexe 12.3.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'heures	56	168	177	195	160
Anne-Sophie Renucci (vacations)	56	168	177	195	160

4.1.4 Rapport annuel 2015 des infirmières

Le rapport 2015 des infirmières est intégré au rapport des médecins de prévention (Docteurs Joly et Laporte) en annexe 12.1.

Inspection santé et sécurité au travail

L'inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche a eu lieu du mercredi 16 avril 2014 au Vendredi 18 avril 2014 (voir rapport d'inspection en annexe 12.4).

Il n'y a pas eu d'inspection en 2015.

Consultation des personnels

4.1.5 Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)

3 CHSCT

Le décret 82-453 modifié rend obligatoire la création d'un Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est consulté sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

D'autre part le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 a introduit l'obligation de transcrire l'évaluation des risques dans un document, synthèse d'une évaluation des risques professionnels dans tous les services de l'établissement.

Le cas de l'ENS

Le CHS de l'ENS de Lyon a été créé le 09 novembre 2010.

Le passage CHS en CHSCT a été fait le 12 juillet 2012.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de CHS (2011) ou CHSCT (2012, 2013, 2014)	2	3	6	2	3

Ordre du jour du CHSCT du 9 février 2015

1. Validation du PV du CHSCT du 22 septembre 2014 ;

Pour avis :

2. Approbation du Règlement Intérieur du CHSCT ;
3. Désignation du secrétaire ;
4. Point sur la composition du CHSCT (décrets n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié et 2012-571 du 24 avril 2012 relatif au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.)
5. Mise en place du groupe ACTE
6. Restitution de l'enquête CHSCT suite à un signalement de danger grave et imminent
7. Restitution de l'enquête ACTE sur le service communication
8. Validation des Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR)

Pour information :

9. Référentiel de formation des représentants du personnel au CHSCT
10. Point sur les déménagements à venir au sein de l'ENS de Lyon
11. Création d'une salle de repos, d'allaitement et douches sur le site Monod
12. Retour sur le diagnostic amiante
13. Questions diverses

Ordre du jour CHSCT du 27 mai 2015

1. Validation du PV du CHSCT du 9 février 2015 (*pour avis*) ;
2. Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (article 61 du décret 82-453 modifié) (*pour avis*) ;
3. Rapports annuels 2014 des médecins de prévention (article 28 du décret 82-453 modifié)

4. Orientations stratégiques du ministère 2015 ;
5. Rapport de l'inspection santé et sécurité au travail 2014 ;
6. Bilan du programme de prévention 2014 ;
7. Programme annuel 2015 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (article 61 du décret 82-453 modifié) (*pour avis*) ;
8. Nomination d'une nouvelle Personne Compétente en Radioprotection option « détention de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X » (*pour avis*)
9. Suivi des enquêtes communication et logistique ;
10. Point sur les Accidents de travail ;
11. Point sur les déménagements et Plan Campus
12. Calendrier des visites du CHSCT ;
13. Formations complémentaires pour les membres du CHSCT ;
14. Questions diverses

Ordre du jour du CHSCT du 29 septembre 2015

1. Validation du PV du CHSCT du 27 mai 2015 (*pour avis*) ;
2. Point sur les déménagements ;
3. Travaux MOP et Plan campus ;
4. Suivi des enquêtes communication et logistique ;
5. Réorganisation des services – consultation d'ACTE ;
6. Calendrier des visites du CHSCT ;
7. Point sur les accidents de travail ;
8. Point sur les registres santé et sécurité au travail ;
9. Nomination Conseiller Siseri Employeur (CSE) (*pour avis*) ;
10. Questions diverses

4.1.6 Comité L3

3 comités L3

Ordre du jour du Comité L3 du 19 janvier 2015

1. Validation et signature du PV de la précédente réunion du comité (10 juin 2014) ;
2. Suivi des décisions du comité précédent ;
3. Point sur les nouvelles expériences et nouveaux pathogènes ;
4. Point sur la déclaration MOT du L3 de l'IBCP ;
5. Suivi des dépenses du L3 ;
6. Retour sur l'installation du système de vidéosurveillance et relevé des compteurs électricité et eau ;
7. Retour sur le changement d'autoclave ;
8. Mise en place d'une procédure d'entrée des personnes extérieures, protocole d'utilisation et de formation pour le nouveau microscope du L3 ;
9. Rappel des procédures à suivre concernant toutes les interventions au niveau du L3 ;
10. Questions diverses.

Ordre du jour du Comité L3 du 23 juin 2015

1. Validation et signature du PV de la précédente réunion du comité (19 janvier 2015) ;
2. Point sur les nouvelles expériences et nouveaux pathogènes ;
3. Retour sur les dossiers MOT (formation ADR 1.3) ;
4. Suivi des dépenses du L3 ;
5. Arrêt annuel du L3 (cahier des charges, travaux, vérifications annuelles, décontaminations, dates de l'arrêt, plan de prévention,...) ;
6. Retour sur les tests de coupure de courant dans le L3;
7. Questions diverses.

Ordre du jour du Comité L3 du 4 décembre 2015

1. Validation et signature du PV de la précédente réunion du comité (23 juin 2015) ;
2. Point sur les nouvelles expériences et nouveaux pathogènes ;
3. Retour sur la formation ADR 1.3 ;
4. Suivi des dépenses du L3 ;
5. Retour sur l'arrêt technique du L3 (fuite de formol, programmation d'un autre arrêt technique
6. pour réparation des clapets de ventilation, travaux réalisés...);
7. Coupure électrique du 11 au 13 décembre et fermeture du L3 ;
8. Achat et mise en place d'un détecteur à CO2 suite à l'installation d'un nouvel incubateur;
9. Questions diverses.

4.1.7 Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS)

Réunion du 20 mai 2015

1. Validation du PV de la réunion du 1^{er} avril 2014 ;
2. Mise à jour de la lettre de mission du groupe ACTE ;
3. Retour sur le séminaire de la DIRECCTE ;
4. Suivi de l'enquête Communication ;
5. Questions diverses.

Organisation de la prévention

4.1.8 Instruction générale hygiène et sécurité

Une Instruction Générale hygiène, sécurité, santé au travail et protection de l'environnement visant à établir une organisation adaptée et à promouvoir une démarche globale et cohérente de prévention des risques a été présentée au CHSCT du 18 octobre 2012. Cette Instruction Générale rappelle le rôle de chacun des acteurs de la communauté universitaire en matière d'hygiène et de sécurité.

4.1.9 Livret d'accueil hygiène, sécurité et santé au travail

1060 livrets distribués

Un livret d'accueil hygiène et sécurité mis à jour annuellement, est distribué à tous les nouveaux entrants.

Sa version anglaise est aussi mise à jour régulièrement.

En 2015, il a été tiré 1000 livrets en Français et 180 en anglais.

880 livrets ont été distribués en Français et 180 en anglais.

5. Actions menées

Accueil des agents en situation de handicap

5.1.1 La politique du handicap

De quoi parle-t-on ? (définition du handicap selon la loi 2005-102 du 11 février 2005) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'Ecole est activement engagée dans une politique de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cette politique active doit permettre d'augmenter le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mais également de maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap et d'inaptitude.

En 2015, cette politique s'est notamment traduite par une action de sensibilisation au handicap les 11 et 12 mai 2015. Menée en partenariat avec l'ADAPT (association pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et l'ALGED (association Lyonnaise de Gestion d'Etablissements pour personnes Déficiantes), cette action a voulu sensibiliser sur ce thème et mieux faire connaître aux agents les avantages à se déclarer travailleur handicapé. Des débats et des ateliers ont été proposés ainsi qu'un spectacle humoristique. Un groupe de travail a également été créé afin de réfléchir à la mise en place d'une mission Handicap pour les personnels et étudiants.

5.1.1.1 L'augmentation du taux d'emploi

Depuis 2005, au moins 6% de l'effectif d'une entreprise ou d'une administration doit être constitué de personnes en situation de handicap. Il y a différentes manières de remplir son obligation d'emploi : recrutements, sous-traitance, stagiaires, contribution financière aux fonds dédiés.

3,71 %, de travailleurs en situation de handicap déclarés au 31 décembre 2015 à l'ENS de Lyon.

Les agents déclarés en situation de handicap sont au nombre de 41 au 31 décembre 2015. Les titulaires représentent près de 90% de cette population, un chiffre qui illustre la politique de titularisation menée dans le cadre de la procédure de recrutement spécifique.

Si l'on s'intéresse à la répartition par catégorie, les personnels de catégorie C sont les plus représentés avec 54% des effectifs. Les personnels de catégorie A représentent 20% et ceux de catégorie B 27% de la population.

La filière ITRF est largement représentée avec près de 60% de l'effectif.

Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées à l'ENS de Lyon

Année	2013	2014	2015
Nombre d'agents	29	37	41

La progression du nombre d'agents continue. Depuis l'année 2013, l'établissement a augmenté le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 40 %, passant de 29 agents recensés à 41. Ce chiffre est encore insuffisant, mais les campagnes de sensibilisation et de recensement devraient permettre de continuer cette progression. A noter également qu'un travail est mené en lien avec le service social sur les situations de handicap pour aider les agents à déposer leur dossier.

Différentes actions sont mises en place pour se rapprocher de l'obligation d'emploi de l'établissement :

- développement de partenariats avec des organismes pour participer à des forums de recrutement et accueillir des stagiaires en situation de handicap (pour une mise en situation au travail ou une reconversion),
- sous-traitance pour les fournitures et les prestations,
- aménagements de poste
- mise en place de formations spécifiques pour le maintien dans l'emploi
- recensement annuel des agents de l'établissement,
- recrutement par voie contractuelle.

5.1.1.2 Aménagement des postes de travail

Tout agent en situation de handicap, ou de réadaptation professionnelle a droit à l'étude et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation, d'aménagement ou d'accessibilité de son poste de travail, avec le concours du médecin de prévention.

Ces aménagements peuvent concerner le poste de travail, mais également les conditions de travail au sens large, incluant aussi bien des aménagements d'horaires que le mode de transport domicile/travail, l'achat de prothèses auditives, de fauteuils ergonomiques...

26 240 € d'aménagements de poste en 2015 à l'ENS de Lyon.

Ces aménagements de poste ont concerné 13 agents. En 2014, 18 300 € avaient été dépensés. Avec près de 40% de dépenses en plus en 2015, l'augmentation se poursuit et

illustre la politique active de l'établissement. Ces aménagements sont pris sur le budget de l'action sociale suite à une demande de l'agent reconnu travailleur handicapé, validé par un avis médical.

Le télétravail a également été expérimenté dans ce cadre : 2 personnes ont été concernées en 2015.

5.1.2 Accessibilité des personnes handicapées

L'intégration professionnelle des personnes handicapées requiert une mobilisation de tous pour favoriser leur emploi et leurs conditions d'exercice préservant leur santé et leur sécurité par une meilleure adaptation des postes de travail et une amélioration de l'accessibilité des locaux.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, introduit l'obligation de rendre accessible l'ensemble des lieux recevant du public conformément au principe de « tout pour tous ».

Le cas de l'ENS

Un diagnostic a été réalisé.

La plupart des bâtiments de l'ENS sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous noterons cependant que sur le site Monod, le LR5 n'est accessible que par les ascenseurs des GN.

En 2012, les travaux suivants ont été effectués dans le cadre d'une mise aux normes aux personnes handicapées sur le site Monod :

- Les deux ascenseurs du GN1 Sud ont fait l'objet de cette mise aux normes au cours du mois de novembre 2012 ;
- Des bateaux ont été aménagés aux sorties des LR2, LR3 et LR4 ;
- Les portes battantes ont été remplacées par des portes automatiques aux entrées LE et Accueil, ainsi qu'à la sortie GN1 Sud côté LR.

En 2013,

- Parking Monod :
 - repositionnement des places de parking/mise en peinture/installation d'éclairage répondant à la norme (cellules de détection, lux minimum) ;
 - cheminement entre les places de parking et entrée bâtiment ;
 - remplacement des portes entre les places de parking et bâtiment GN (930 de passage).
- Place de l'école (Persée - maison des mathématiques) :
 - remplacement des portes d'entrée (930 minimum) ;
 - modification main courante de l'escalier ;
 - bande hypovigilance en haut de l'escalier ;
 - sanitaires aux normes PMR ;
 - postes de travail dans la salle de conférence de la maison des maths ;
 - rampe dans la zone de refuge.

En 2014

- Accès bâtiment LR1 :
 - Ferme-porte motorisé sur porte bois

- Ferme-porte motorisé sur porte aluminium
- Remplacement bloc porte coupe-feu bois
- Remplacement bloc porte coupe-feu aluminium
- Raccordement portes au SSI
- Alimentation électrique ferme-porte sur porte aluminium et sur porte bois
- Création de rampe extérieure
- Sanitaires LR1
 - Réfection sanitaire PMR, murs et plafonds
 - Carrelage sanitaire PMR
 - Passage de porte sanitaire PMR
 - Eclairage sanitaire PMR
 - Fournitures diverses sanitaire PMR
- Sanitaires GN1 : Aménagement de 7 sanitaires PMR
- Accès aux salles de cours GN1 3^{ème} et 4^{ème} étage
 - Modification des portes pour Amphitheâtre A et B + salles GN1 N432 et GN1 N458
- Résidence Descartes : Mise en place de trois portes d'accès et lecteurs de badges
- Etudes réglementaires
- Travaux d'accès et d'accessibilité de la future infirmerie

97 691 euros ont été dépensés dans la mise en accessibilité des locaux

- Descartes : Mise en accessibilité d'un logement en résidence Bonnamour.
- Monod : Travaux de mise en accessibilité PMR d'un bureau et d'un sanitaire sur le bâtiment LR1
- IGFL : coordination SSI diffuseurs lumineux et sonores et motorisation des portes du RDC et 1^{er} étage

Principales enquêtes conduites à la suite d'accidents, accidents graves ou révélateurs de dangers graves et des maladies professionnelles ou à caractère professionnel

- Enquête sur traumatisme tête en laboratoire A3 ;
- Enquête suite à suspicion de blessure avec des ciseaux contaminés biologiquement ;
- Enquête suite à brûlure des yeux aux UV ;
- Enquête suite à chute de plain-pied en laboratoire ;
- Enquête suite à brûlure main gauche avec azote liquide ;
- Enquête suite à inhalation de produits chimiques après bris de flacons ;
- Enquête suite à piqûre avec aiguille souillée avec du sang de souris infectée avec HBV ;
- Enquête suite à coupure avec cutter ;
- Enquête suite à inhalation de vapeurs irritantes ;
- Enquête suite à coupure de la paume de la main avec une pipette en verre ;

- Enquête suite à fuite de formol lors de la formolisation du P3 ;
- Fin de l'enquête Acte suite à alerte de 2014 (2 entretiens et 3 réunions).

Visites de locaux et études de poste

Nombre de visite de laboratoire par les agents du service prévention et/ou le médecin de prévention et/ou l'infirmière et le CHSCT:

Pour 2011 :

- Visite pièces cellules RDP ;
- Visite poste de travail Gallium ;
- Campagne de mesures d'air ambiant au laboratoire de chimie (recherche de polluants déterminés) ;
- Visite lingerie Descartes ;
- Visite chantier IGFL ;
- Visite irradiateur avec les médecins de prévention.

Pour 2012 :

- Visite de la laverie du LBMC ;
- Visite de l'animalerie Lyon Sud ;
- Visite de réception IGFL ;
- Visite IGFL avec médecins de prévention ;
- Etude de poste microtome ;
- Etude de poste « nourriture drosophile » ;
- Visite Diffracteur rayon X La Doua ;
- Etude de poste agent en situation de handicap ;
- Etude de poste concernant le bruit ;
- Visite PBES ;
- Etude de poste de travail logistique ;
- Visite sécurité Résidence Debourg ;
- Visite CHSCT Ateliers DPMG
- Visite du département de chimie avec le médecin des étudiants.

Pour 2013 :

- Visite de l'IGFL ;
- Visite LBMC, PBES et IGFL Lyon Sud ;
- Etude poste de travail doctorante RDP ;
- Visite LBMC en vue de l'évaluation des risques professionnels ;
- Visite CHSCT LR6 ;
- Visite CHSCT Palgène ;
- Visite CHSCT Bibliothèque ;
- Visite CHSCT archives ;
- Visite CHSCT DPMG.

Pour 2014 :

- Visite Accueil Ifé ;
- Visite Agence comptable ;
- Visite CIRI ;
- Visites Courrier Descartes et suivis ;
- Visites Service facturier et suivis ;
- Visite Service scolarité ;
- Visites de poste Bibliothèque ;

- Visite de poste Relations internationales ;
- Visite de poste Assistante Direction Générale ;
- 4 Visites et réunions pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

Pour 2015

- Visite du service courrier avec délégation CHSCT
 - Visite du service des espaces verts avec délégation CHSCT
 - Visite du laboratoire de chimie avec conseillère de prévention CNRS
 - Visite du RDP et IGFL avec Conseillère de prévention INRA
 - Visite animaleries (IGFL/PBES) avec une délégation INSERM et CNRS
 - Visite du laboratoire S2HEP avec conseillère de prévention UCBL1 (Laboratoire Sciences, Société, Historicité, Education et Pratiques)
-
- Etude de poste C14
 - Etude de poste animalerie poisson IGFL
 - Etude de poste logistique IGFL
 - Etude de poste découpe cerveau de souris
 - Etude de poste service facturier
 - Etude de poste IFE
 - Etude de poste BDL
 - 2 études de poste administratif Monod
 - Etude de poste logistique Monod
 - Etude de poste diffractomètre
 - Etude de poste XRF
 - Etude de poste irradiateur à rayons X

Gestion des déchets spéciaux

Des obligations spécifiques s'imposent au chef d'établissement, citons par exemple :

- déchets biologiques et déchets chimiques dangereux, tubes fluorescents, piles et autres déchets spéciaux collectés par une société spécialisée ;
- matériels et matériaux piquants, coupants ou tranchants destinés à l'abandon pris en charge correctement ;
- cadavres d'animaux ainsi que pièces anatomiques d'origine animale destinés à l'abandon confiés à une société spécialisée.

Le cas de l'ENS

48,41 tonnes de déchets spéciaux évacués

	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets chimiques (en tonnes)	15,7	14,1	15,72	17,73	18,65

Déchets biologiques (en tonnes)	14,5	14,1	19,14	21,18	18,424
Déchets d'équipements électriques et électroniques (en tonnes)	6,71	15,08	13,33	10,89	11,26
Déchets historiques radioactifs uranifères et thorifères (en kg)				6,5080	kg
Déchets radioactifs : 8 pastilles d'uranium et 3 sources scellées de ²²⁶ Ra					10,10 kg
Déchets radioactifs : solides incinérables et non incinérables de ¹⁴ C et de ³ H					69,85 kg

- **Les déchets chimiques dangereux et assimilés** sont enlevés toutes les 4 semaines environ par la société SERPOL (11 enlèvements par an). Cette société est en marché avec l'ENS depuis le 1^{er} avril 2014.
Depuis novembre 2015, la société SERPOL propose un enlèvement tous les 15 jours ; ce qui permet de limiter le stockage de produits dangereux dans l'établissement.
- **Les déchets biologiques** sont éliminés deux fois par semaine par la société Sita Suez Environnement depuis avril 2015.
Suite à de graves manquements au regard de la réglementation du transport des matières dangereuses, du code de l'environnement et du code de la santé publique, l'ENS a dénoncé le contrat des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés avec la société Med'Clean le 20 avril 2015 ; Med'clean était en marché avec l'ENS de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015.
- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques** sont regroupés dans l'ancienne animalerie ; Ils ont été repris 2 fois en 2015 par la société Paprec. Cette même société a récupéré également les cartes cumuls obsolètes de l'ENS de Lyon.
- **Les déchets radioactifs** à demi-vie courte sont traités en décroissance et suivis par la PCR de l'établissement. Les autres sont en attente d'enlèvement par l'ANDRA dans la soute de stockage des déchets radioactifs.
- **Les cartouches laser** sont reprises par une association de lutte contre le cancer sur Monod ou par une société spécialisée sur le site Descartes.
- Sur le site Monod, les **tubes fluorescents** sont gérés par la société COTE.
Sur le site Descartes, la société PAPREC met à disposition 2 containers d'une capacité de 1200 tubes
- **Les déchets banals** sont traités par COVED sur tous les sites de l'ENS : une filière spécifique est prévue pour les papiers/cartons, la terre, les ferrailles ainsi que pour les boîtes de cônes.

→ L'ENS de Lyon, à la fois réceptionneur et expéditeur de matières dangereuses par route, fait appel à l'expertise d'un conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses. C'est une obligation depuis le 1er janvier 2001.

Un conseiller à la sécurité externe répondant à ces exigences est désigné à l'ENS depuis le

1er janvier 2011. En 2012, le service prévention l'a rencontré à 5 reprises, en 2013, 2014 et 2015, 4 rencontres ont été organisées.

Conformément à la réglementation, un rapport annuel Transports de Matières Dangereuses est établi par le conseiller au transport chaque année depuis 2012.

- ✓ Un registre chronologique de la production et de l'expédition des déchets dangereux, rendu obligatoire par le Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets est renseigné par un technicien du service prévention.

Depuis 2012, il est étendu à tous les déchets sortant de l'entreprise.

Les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets professionnels banals et/ou dangereux tiennent à jour ce registre chronologique où sont consignés **tous les déchets sortants**, à l'exception des déchets assimilés aux ordures ménagères (NDLR: normalement).

Autres

5.1.3 Nombre de cas de recours à un expert (préciser la nature des missions de l'expert) en 2015

- Réalisation du Document amiante avant travaux ;
- Réalisation du DTA
- Bureau de contrôle pour déterminer le classement ICPE et diagnostic de classement ERP des locaux à risques.
- Conseiller au transport externe ;
- Tri de déchets radioactifs ;
- Contrôle annuel de radioprotection ;
- Etude de risque par société d'assurance.

5.1.4 Description d'actions visant à intégrer la composante sécurité dans la conception et le choix des bâtiments, installations, machines, produits, procédés de travail et dans la formation en 2015

- Accompagnement des unités de travail pour l'évaluation des risques professionnels ;
 - Evaluation des risques d'un protocole générant un produit chimique dangereux
 - Evaluation des risques d'un protocole avec un pathogène de niveau 3
 - Evaluation des risques d'un protocole avec pathogène de niveau 2
- Participations et partie prenante aux réunions sur le Plan Campus (une vingtaine) ;
- Participations et partie prenante aux réunions concernant les travaux préalables au LR8 (soute-serre)
- Participation aux commissions locaux ;
- Visite de locaux dans le cadre de réaménagement ;
- Organisation du départ de l'irradiateur à sources scellées et arrivée de l'irradiateur à rayon X
- Réunions pour l'installation d'un diffractomètre à rayon X (6)

- Distribution à tous les nouveaux entrants (personnels et étudiants) du livret d'accueil d'hygiène et de sécurité, ainsi que d'une plaquette d'information (anglais)

- et français) ;
- o Formation à la sécurité des nouveaux entrants de l'IGFL;
- o Formation des nouveaux entrants ENS ;
- o Formation aux risques Monod.
- o Interventions dans les 3 formations des assistants de prévention inter-établissements lyonnais ;

5.1.5 Métrologie, aides techniques

En 2015

- o Mesures de bruit
- o Mesures de températures
- o Mesure avec un appareil PID pour analyser les odeurs

- o Aide au déstockage de produits chimiques inutiles ou obsolètes dans les laboratoires et départements
- o Aide sur problématique hygiène (mouches et punaises de lit)
- o Aides des assistants de prévention à l'évaluation des risques professionnels et la mise en place d'un plan d'action
- o Réunion sur les problématiques P3 ;
- o Aide aux déménagements des laboratoires sur le transport des matières dangereuses.

5.1.6 Réunions et activités transversales

En 2015

- o Participation aux CHSCT du CNRS et du PBES, aux CHS de l'ISA/CLEA.
- o Participation aux réunions des assistants de prévention des partenaires (UCBL1, INSA)
- o Point avec Affiliated FM, assureur de l'ENS
- o Participation aux commissions de réforme interne (3 en 2015) ;
- o Participation aux réunions et visites avec l'assureur (5 en 2015) ;
- o Rédaction du CCTP des DIB ;
- o Membres de jury de concours ;
- o Accueil de 2 stagiaires de 3ème ;
- o Participations aux instances (CA, CT, CPE)
- o Participation à des jurys de concours
- o Participation aux réunions mensuelles avec le directeur général des services
- o Participation aux réunions hebdomadaires du pôle ressources.
- o Participation aux colloques ADHYS et GPSUP
- o Participation à la première réunion annuelle des conseillers de prévention à l'AMUE
- o Participations à des réunions organisées par le ministère sur la prise en compte du Handicap :
 - Bâtir un plan d'action handicap (1 journée) suivie par deux techniciens H et S
 - Formation par le défenseur des droits (1 journée) suivie par le docteur Ronzière
 - Compensation et possibilités d'aménagement des postes de travail (1 journée) suivie par le docteur Ronzière.
- o Réponse enquête ministère sur la santé et sécurité au travail.
- o Participation aux réunions et formation MEDTRA : Logiciel de médecine du travail.

6. Evaluation des risques et programmation des actions

83,5% des unités ont effectué leur évaluation des risques

66% d'entre elles ont mis à jour leur plan d'action en 2015

Comme chaque année, une nouvelle campagne de mise à jour de l'évaluation des risques professionnels a été menée en 2014. L'évaluation est réalisée sur un fichier Excel à partir du document proposé par le ministère. L'ENS envisage d'informatiser cette procédure en collaboration avec le Ministère.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total (Mise à Jour)	24	43	39	26	33
1 ^{ère} réalisation	1	26	8	2	
1 ^{ère} mise à jour	6	2	15	1	
2 ^{nde} mise à jour	16	2	2	9	3
3 ^{ème} mise à jour	1	12	4	6	8
4 ^{ème} mise à jour		1	9		10
5 ^{ème} mise à jour			1	7	3
6 ^{ème} mise à jour				1	8
7 ^{ème} mise à jour					1

En 2015, Sur l'ensemble des laboratoires, services, départements et unités identifiés (soient 60), 50 ont déjà réalisées une évaluation des risques et un plan d'action : soit 83,5 % contre 77,5% en 2014.

Sur les 50 unités, 66% ont effectué leur EVRP 2015 et proposé un plan d'action.

Le plan d'action 2016 se trouve en annexe 12.5.

7. Formations

L'employeur a une obligation de formation de son personnel aux risques auxquels il est exposé. Il peut s'agir de formation générale (risque incendie, électrique, routier..., dispositions à prendre en cas d'accident) ou particulière (ex. conditions d'exécution du travail, conduite d'autoclaves). Concernant les modalités, ces formations peuvent, selon les cas, être dispensées dans le milieu de travail sous la responsabilité du supérieur hiérarchique, ou hors milieu de travail dans le cadre d'une session organisée.

Le cas de l'ENS

Afin de répondre à l'obligation de formation à l'hygiène et à la sécurité, L'ingénieur hygiène et sécurité organise avec le service de la formation continue des formations dans les domaines suivants :

- Initiation aux risques pour les nouveaux entrants ;
- Manipulation d'extincteurs ;
- Secouristes ;
- Risques spécifiques (autoclave, électricité, risque biologique...).

Un appel à candidatures est envoyé par mail à tous.ens. En fonction du nombre de réponse une sélection des candidatures est réalisée pour déterminer les personnes retenues en fonction des besoins.

Personnes formées en 2011 :

- 69 à la manipulation d'extincteurs ;
- 10 au Secourisme PSC1 formation initiale ;
- 23 au Secourisme PSC1 recyclage ;
- 5 au Secourisme SST formation initiale ;
- 8 au Secourisme SST recyclage ;
- 22 à l'utilisation du défibrillateur ;
- 10 à la conduite d'autoclave ;
- 10 au recyclage à la conduite autoclave ;
- 10 aux gestes et postures : manip de charge ;
- 7 aux gestes et postures : travail sur écran ;
- 3 à Correspondant hygiène et sécurité ;
- 16 à l'habilitation électrique ;
- 2 au SSIAP 1 : remise à niveau ;
- 3 au SSIAP 2 : remise à niveau ;
- 12 au transport matière dangereuses ;
- 1 aux missions du conseiller sécurité au transport ;
- 1 au montage, démontage et contrôle d'échafaudage roulant ;
- 2 à la sécurité incendie dans les ERP ;
- 1 aux risques chimiques agent de sécurité ;
- 1 au technicien hygiène et sécurité ;
- 2 à l'utilisation azote liquide et CO2 ;
- 23 à la gestion des produits chimiques ;
- 6 ½ journées de formation ont été proposées aux membres du CHS ;
- Conférence à la sécurité pour les nouveaux entrants :
 - 6 juin (durée : 3 heures) : nouveaux entrants labo de chimie : 16 personnes ;
 - 05 septembre (durée : 30 minutes) : présentation pour les nouveaux agents ;
 - 09 septembre (durée : 3 heures) : conférence pour les étudiants ;
 - 08 décembre (durée : 3 heures) : conférence pour les nouveaux personnels des laboratoires de biologie (LBMC, Virologie, RDP, LJC) : 30 personnes.

Personnes formées en 2012 :

- 58 à la manipulation d'extincteurs ;
- 28 au Secourisme PSC1 formation initiale ;
- 9 au Secourisme PSC1 recyclage ;
- 9 au Secourisme SST formation initiale ;
- 8 à la conduite d'autoclave ;
- 2 au recyclage à la conduite autoclave ;

- 8 aux gestes et postures : manip de charge ;
- 6 aux gestes et postures : travail sur écran ;
- 2 assistants de prévention ;
- 10 à l'habilitation électrique ;
- 1 au SSIAP 3 : remise à niveau ;
- 9 à l'utilisation de chariot élévateur ;
- 4 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) ;
- 1 au technicien hygiène et sécurité ;
- 1 aux risques biologiques dans les L2 et L3 ;
- 11 à la sensibilisation à l'utilisation des lasers ;
- 8 à la gestion des risques sur le site Monod ;
- 2 jours de formation ont été proposés aux membres du CHSCT :
 - 11 janvier (durée : 3 heures) : responsabilité civile et pénale ;
 - 10 mai (durée : 6 heures) : évolutions règlementaires ;
 - 07 décembre (durée : 3 heures) : risque biologique ;
- Conférence à la sécurité pour les nouveaux entrants :
 - 3 septembre (durée : 1 heure) : point sécurité pour les agrégatifs externes et internes ;
 - 11 septembre (durée : 3 heures) : conférence pour les étudiants ;
 - 25 octobre (durée : 3 heures) : formation pour les nouveaux agents : 15 personnes ;
 - 19 novembre (durée : 3 heures) : conférence pour les nouveaux personnels des laboratoires de biologie (LBMC, Virologie, RDP, LJC) : 35 personnes.

Personnes formées en 2013 :

- 72 à la manipulation d'extincteurs ;
- 37 au Secourisme PSC1 formation initiale ;
- 11 au Secourisme PSC1 recyclage ;
- 10 à l'utilisation du défibrillateur ;
- 3 à la conduite d'autoclave ;
- 4 aux gestes et postures : manip de charge ;
- 7 aux gestes et postures : travail sur écran ;
- 3 assistants de prévention ;
- 29 à l'habilitation électrique ;
- 5 au SSIAP1 : recyclage ;
- 1 Personne Compétente en Radioprotection (PCR) ;
- 8 aux risques chimiques ;
- 1 aux risques biologiques ;
- 1 au technicien hygiène et sécurité ;
- 7 à la connaissance et gestion des produits dangereux et EPI ;
- 5 au port de harnais ;
- 9 à la gestion des risques sur le site Monod ;
- 95 à la formation obligatoire des nouveaux entrants ;
- 26 à la sensibilisation aux risques psychosociaux ;
- 9 à la prévention et gestion des risques psychosociaux ;
- Conférence à la sécurité pour les nouveaux entrants :
 - 10 septembre (durée : 3 heures) : conférence pour les étudiants ;
 - 12 novembre (durée : 3 heures) : conférence pour les nouveaux personnels

des laboratoires de biologie (LBMC, Virologie, RDP, LJC).

Personnes formées en 2014 :

- 2 assistants de prévention ;
- 2 au risque ATEX maîtrise du risque d'inflammation et d'explosion dans un laboratoire : bonnes pratiques associées ;
- 3 à la conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale ;
- 8 à la conduite et exploitation d'un autoclave – recyclage ;
- 12 à l'utilisation des échafaudages roulants ;
- 2 à la gestion des déchets biologiques ;
- 3 à la gestion des déchets chimiques ;
- 6 à l'habilitation électrique BS-BE manœuvre ;
- 19 à l'habilitation électrique H0-B0 ;
- 5 à l'habilitation électrique niveau BR ;
- 44 à Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants ;
- 1 formation pour Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention ;
- 2 aux obligations de formation en santé et sécurité ;
- 80 Manipulation des extincteurs ;
- 8 à la prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran ;
- 3 à la prévention du risque Amiante ;
- 2 à la prévention et la gestion de la crise suicidaire ;
- 5 à la Responsabilité civile et pénale en matière de sécurité au travail ;
- 49 Secourisme - PSC 1 ;
- 7 Secourisme PSC 1 – recyclage ;
- 12 agents formés aux risques lasers ;
- 3 SSIAP 2 ;
- 1 SSIAP 2 - remise à niveau ;
- 2 SSIAP 2 Recyclage ;
- 1 SSIAP 3 formation initiale ;
- 1 à la formation Technicien hygiène et sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Personnes formées en 2015 :

IGFL nouveaux entrants : 3 formations en français et 1 formation en anglais.

- 4 Autorisation de conduite des chariots automoteurs de manutention
- 21 Conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale
- 6 Echafaudages roulants : montage, réception, utilisation et maintenance
- 11 Echafaudage roulant : Utilisation
- 42 Evacuation incendie
- 1 Examen de renouvellement de conseiller à la sécurité
- 1 Formation annuelle des conseillers de prévention
- 12 Formation des membres du CHSCT
- 16 Habilitation électrique H0-B0
- 6 Habilitation électrique niveau BR
- 16 agents Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants
- 1 « Journées d'aide médicale urgente en médecine du travail »

- 1 Les applications et logiciels d'aide à la gestion de la prévention des risques
- 1 Maintien et actualisation des compétences de formateurs SST
- 75 Manipulation des extincteurs
- 1 Moniteur cariste et recyclage du CACES
- 10 Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- 12 Prévention des TMS - personnel Bibliothèque
- 1 Recyclage SSIAP 3
- 1 Responsabilité civile et pénale en matière de sécurité au travail
- 1 Risques spécifiques site MONOD
- 40 Secourisme - PSC 1
- 8 Secourisme PSC 1 - recyclage
- 2 Sécurité - gaz - niveau I
- 3 Sécurité incendie dans les ERP
- 15 Sensibilisation aux risques psychosociaux
- 10 Transport routier de marchandise dangereuse
- 12 Utilisation du défibrillateur
- 1 Gestion des déchets radioactifs (7 heures)
- 1 protection de l'environnement (14 heures)
- 2 Plan d'action sur le Handicap (2 x 7 heures)
- 1 Formation sur le Handicap (14 heures)
- 2 référents lasers (2 x7)

Soit 1923 heures minimales de formation hygiène et sécurité en 2015.

8. Documents et consignes

Registres de danger grave et imminent (art 5-8 décret 82-453 modifié)

En 2014 : 3 registres :

- Accueil site Descartes ;
- Accueil site Monod ;
- CRMN.

En septembre 2015 : 2 registres :

- Accueil Présidence site Descartes ;
- CRMN/ISA.

Déclaration de danger grave et imminent :

En 2011 : Inondation des laboratoires de biologie et chimie du LR2

En 2012 :

- Souffrance au travail au service ménage ;
- Plaques de tôles décollées à l'IGFL et risquant de s'envoler pendant épisode de fort vent ;
- Risque de chute d'une baguette d'encadrement de fenêtre sur le site Monod ;
- Infiltration d'eau de pluie au bureau 320 Nord (Laboratoire Informatique et

Parallélisme).

En 2013 :

- o 28 mars 2013 : agression et menaces physique d'un agent ;
- o 29 mars 2013 : danger grave et imminent pour la santé de 3 agents.

En 2014 :

- o 7 février 2014 : danger grave et imminent pour un agent exposé à une attitude menaçante
- o 13 novembre 2014 : Infiltration d'eau avec risque de chute de faux-plafond (Bibliothèque Denis Diderot)
- o 17 novembre 2014 : agent subissant des pressions par un autre agent
- o 1 droit de retrait non notifié dans le registre de danger grave et imminent

En 2015 : 2 octobre 2015 : Notification dans le registre pour un agent en souffrance
21 octobre 2015 : Notification dans le registre d'un agent pour risque d'exposition à l'amiante

Registres santé et sécurité au travail (art 3-1 décret 82-453 modifié)

Un registre de santé et sécurité au travail destiné à faire remonter les remarques des usagers et personnels vers les décideurs doit être à disposition de l'ensemble de la communauté, qui peut y noter des observations et des suggestions dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Le CHSCT examine, à chacune de ses réunions, les inscriptions consignées, les réponses apportées par les chefs de services et directeurs de composante, en discute, et est informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés.

Le cas de l'ENS

25 registres de santé et sécurité au travail

Ces registres sont, pour la plupart, tenus par les assistants de prévention. En plus des remarques liées à l'hygiène et la sécurité sont notées des incidents et malaises.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total de registres	23	23	23	24	25
Monod	18	16	16	16	16
Descartes	3	4	4	4	5
Buisson	1	1	1	1	1
IGFL		1	1	1	1
CRMN/ISA	1	1	1	1	1
Lyon Sud				1	1

Intervention d'entreprises extérieures et permis de feu

Lors de travaux effectués à l'ENS par une ou plusieurs entreprises extérieures, une analyse des risques doit être effectuée.

Lorsque ces risques existent ou que l'opération est d'une durée totale supérieure à 400 heures de travail sur douze mois ou comporte des travaux dangereux, un plan de prévention doit être arrêté. Un protocole de sécurité doit être arrêté pour les opérations de chargement et de déchargement. Un permis de feu doit être délivré lors de la réalisation de travaux par points chauds (hors postes fixes).

Le cas de l'ENS

89 plans de prévention et protocoles chargement-déchargement

Les plans de prévention, protocoles et attestations sont rédigés par les agents du service prévention et santé au travail en grande majorité (70 documents cette année) ; les services travaux et maintenance et la sécurité incendie ont rédigé 19 plans de prévention pour les entreprises qu'ils suivent.

Les obligations de réalisation de plan de prévention sont globalement respectées.

274 permis feu

Ils sont établis par les agents du service sécurité incendie.

Plans de prévention et permis feu réalisés en 2015 :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total	27	86	63	41	89
Plans de prévention annuels	6	21	15	14	50
Plans de prévention ponctuels	16	47	36	19	31
Protocoles de chargement déchargement	5	18	9	4	5
Attestations préalables de visite			3	4	3
Permis feu				232	274

Travail isolé

Le cas de l'ENS

6 laboratoires équipés

Pendant les périodes de fermeture administrative de l'ENS, les personnes doivent systématiquement se signaler aux accueils (cahier de présence à signer).

Un système de Protection du Travailleur Isolé a été mis en place pour cinq laboratoires : Le laboratoire P3, la plateforme Palgène, la salle blanche du laboratoire de chimie, le Laboratoire des Sciences de la Terre et le PBES. Un PTI se trouve à l'accueil du site Monod pour l'astreinte Serre en priorité et sur demande.

Trois postes PTI équipent également les personnels de l'IGFL : un PTI (n°25) destiné à la zone animalerie poisson (PRECI) situé dans la pièce 0-36, deux PTI sont situés à l'accueil de l'IGFL (n° 26 et 17) destinés pour tous les locaux.

Manifestations exceptionnelles

Le cas de l'ENS

743 consignes effectuées

En 2012, il a été organisé le gala de l'ENS. Cette manifestation exceptionnelle a obtenu l'aval de la commission de sécurité après dépôt du dossier par le service prévention et santé au travail et visite sur site.

L'école a également obtenu un avis favorable pour l'organisation de manifestations festives qui s'organiseront selon un cahier des charges précis.

En 2013 et 2014, le gala de l'ENS a eu lieu conformément au cahier des charges validé par la commission de sécurité en 2012.

En 2014, le service de sécurité incendie a rédigé 502 consignes suite à des demandes d'autorisation de soirée ou d'évènements internes.

En 2015, le service de sécurité a rédigé **743** consignes suite à des demandes d'autorisation de soirée ou d'évènements internes.

Protection contre les chutes de grande hauteur (supérieur à 3 mètres)

Le cas de l'ENS

En 2011, sur le site Monod, les mesures de prévention contre les chutes de hauteur ont été réalisées par la mise en place de garde-corps.

En 2015, des garde-corps ont été mis en place sur la terrasse de l'amphi Descartes.

Risques majeurs

Le cas de l'ENS

L'ENS est soumise aux risques industriels majeurs.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'ENS a été réalisé en 2010 et a été validé par un exercice de confinement le 14 février 2011.

9. Risques particuliers

Risques psychosociaux

Les risques psycho-sociaux sont l'ensemble des facteurs susceptibles de porter atteinte à la

santé mentale et/ou à l'intégrité physique d'un agent. Un groupe de travail a été créé suite à une délibération du CHS de l'ENS de Lyon en date du 07 décembre 2010. La lettre de mission a été mise à jour en mai 2015.

9.1.1 Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS)

9.1.1.1 Objectif du groupe de travail

L'objectif est de proposer au CHSCT une démarche de prévention, en établissant des dispositifs d'analyses des risques psycho-sociaux de l'ENS de Lyon permettant d'intervenir de manière préventive.

Sur la base de l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs, le groupe établit une cartographie de l'environnement de travail. Suite à cela, le groupe de travail aura pour vocation de mettre en évidence les éléments positifs afin d'initier une démarche d'amélioration collective.

9.1.1.2 Fonctionnement

Le Directeur Général des Services est informé des interventions du groupe de travail ainsi que de la restitution. Il sera chargé de communiquer au Président les éléments essentiels. Les travaux du groupe de travail sont présentés en CHSCT. Une formation initiale de ses membres a été réalisée en 2013. Un binôme, dont le rôle est d'être garant de l'unité du groupe, des règles de fonctionnement et du respect de la charte, fait la synthèse des éléments. Il est composé de la DRH adjointe et de l'ingénieur hygiène et sécurité, chef du service prévention et santé au travail.

9.1.1.3 Constitution du groupe

- de la DRH ou de son adjointe ;
- de la chef du service prévention et santé au travail ou de son adjointe ;
- d'une infirmière et d'un médecin de prévention ;
- des experts si nécessaire (assistante sociale, expert agréé, inspecteur IGAENR...) ;
- de 3 représentants des personnels (voté en CHSCT du 9 février 2015)

9.1.1.4 Actions du groupe de travail

- groupe créé suite au CHS du 07 décembre 2010 ;
- rédaction d'une charte du groupe travail, cette charte ayant évolué avec le groupe de travail ;
- recrutement d'une psychologue pour les étudiants à partir de septembre 2011 ;
- élaboration de la plaquette médico-sociale, basée sur celle déjà réalisée par les infirmières pour les étudiants. Cette plaquette est mis à jour annuellement et mis en ligne sur l'intranet ;
- participation à l'enquête sur les conditions de travail réalisée par le cabinet expert CHSCT Catéis ;
- programme annuel de prévention 2013 et 2014 de l'ENS et particulièrement sur la partie RPS ;
- participation à l'intégration des RPS dans les bilans annuels 2012 et 2013 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ;
- intégration des RPS dans les bilans sociaux 2012 et 2013 de l'ENS ;
- intégration des RPS dans les projets de service ;

- travail sur les indicateurs ;
- mise en place une convention avec la MGEN pour des consultations de psychologue ;
- formation des membres du groupe ACTE.
- En 2014, Participation à une journée d'étude sur les risques psychosociaux avec la DIRECCTE Rhône Alpes

Enquêtes en 2013 du groupe ACTE :

- Enquêtes auprès des agents de sécurité ;
- Enquêtes sur les arrêts maladie de la DPMG.

Enquêtes en 2014 du groupe ACTE :

- Enquête au niveau du service communication

En 2015

- Le groupe ACTE a mené fin janvier, début février la fin des entretiens du service communication.
- Le groupe a été saisi pour participer à la réorganisation de la DPMG.

9.1.2 Enquête Catéis

En 2012, suite à la demande des représentants des personnels, un cabinet expert CHSCT, le cabinet Catéis a été mandaté pour réaliser une enquête sur les conditions de travail à l'ENS. Suite à l'étude sur les conditions de travail, le cabinet Catéis a formalisé un plan d'actions. Le premier axe de ce plan était de légitimer le groupe RPS, en finalisant son cahier des charges, en fixant ses objectifs, ses missions et ses modalités de travail. Celui-ci se base sur la recherche d'indicateurs pertinents, notamment les indicateurs organisationnels à intégrer en amont de chaque projet de service.

9.1.3 Formation

Le groupe ACTE a participé à l'organisation en décembre 2013 d'une séance de formation/information de l'encadrement sur les RPS.

De plus, 8 personnes du groupe de travail RPS (dont certains sont également membres du CHSCT) ont suivi une formation sur la prévention et gestion des RPS (les 10 et 12 décembre 2013).

9.1.4 Consultations MGEN psychologue du travail

Dans le cadre de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail, une convention avec la MGEN a été signée. La première action mise en place consiste à permettre l'accès des agents à un psychologue. La prise en charge financière de l'écoute psychologique est assumée par moitié par chacun des signataires de la convention.

Du 15 octobre au 31 décembre 2013, 7 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Il s'agit presque uniquement de femmes, sur l'ensemble des tranches d'âge.

En 2014, 12 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Il s'agit presque uniquement de femmes, sur l'ensemble des tranches d'âge (source bilan social 2014).

En 2015, la permanence de la psychologue MGEN a fermé en juin par manque de passage ; 1 agent a consulté entre janvier et juin.

Elle a ré-ouvert début novembre : 5 agents ont consulté depuis la réouverture. Les permanences ont lieu un jeudi matin par mois sur le site Monod et un jeudi matin par mois sur le centre de santé MGEN.

Risques liés à l'incendie

Les bâtiments sont soumis au code de la construction et de l'habitation et au code du travail. Les règles de sécurité imposant des dispositions constructives sont essentiellement applicables aux bâtiments récents. Le maître d'ouvrage est tenu de s'y conformer lors de la construction ; l'exploitant doit s'y conformer lors de modifications ou aménagements de bâtiments.

9.1.5 Organisation de la sécurité incendie

En 2011 : L'ENS ne possède que des avis favorables de la commission de sécurité, à la poursuite de l'exploitation.

En 2012 : L'ENS a reçu des avis défavorables à l'exploitation le 22/11 pour Ecole-Bibliothèque-Restaurant Descartes dans le cadre d'une visite périodique.

La visite périodique de la salle festive prévue le 13/12 a été repoussée à janvier pour cause de fin de travaux

En 2013 : L'ENS a reçu un avis défavorable à l'exploitation, le 23 mai, pour le site Monod dans le cadre d'une visite périodique.

En 2014 : Site Monod : L'ENS a reçu un avis défavorable à l'exploitation, le 25 juin 2014, compte-tenu de l'absence d'un échancier de travaux basé sur le rapport de QCS Services.

Bibliothèque Diderot : Le 18 novembre 2014, l'ENS a reçu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation (levée d'avis défavorable de novembre 2012).

En 2015 : Site de Descartes/Diderot/restaurant : L'ENS a reçu un avis favorable mais la commission souhaite maintenir, contrairement à la réglementation, sa périodicité de visite tous les deux ans (et non 5 ans).

9.1.6 Evacuation

Depuis la fusion, les exercices d'évacuation sont organisés par le service sécurité incendie (DPMG).

En 2011 : * Site Descartes : * un exercice d'évacuation en février 2011 ;
* Site Monod : * un exercice d'évacuation en octobre 2011.

En 2012 : * Bibliothèque Diderot : * 21 novembre : un exercice d'évacuation avec les pompiers ;

- * Site Monod :
 - * 28 mars : un exercice d'évacuation du PBES avec les pompiers ;
 - * 13 mai : un exercice d'évacuation des résidences étudiantes avec les pompiers ;
 - * 21 mai : un exercice d'évacuation générale ;
 - * 22 octobre : un exercice d'évacuation générale.

- En 2013 :**
 - * Site Descartes :
 - * 28 octobre : IFE ;
 - * 30 octobre : bibliothèque Diderot ;
 - * Site Monod :
 - * 14 février : LR6 ;
 - * 16 avril et 27 novembre : un exercice d'évacuation générale ;
 - * IGFL
 - * 25 janvier : un exercice d'évacuation générale.

- En 2014 :**
 - * Site Descartes :
 - * le 07/10/2014 : l'IFE
 - * le 11 /03/2014 / 05/06/2014 / 09/10/2014 : Bibliothèque Diderot
 - * le 09/10/2014 : CROUS
 - * le 11/03/2014 / 31/03/2014 / 09/10/2014 : ERP
 - * Site Monod :
 - * le 12/03/2014 : PBES
 - * le 14/01/2014 / 12/03/2014 / 05/06/2014 : LR6
 - * le 06/02/2014 / 28/10/2014 : ERP
 - * IGFL
 - * le 05/06/2014

- En 2015 :**
 - * Site Monod :
 - * le 12/03/2015 : PBES
 - * le 12/03/2015 : LR6
 - * Site Descartes :
 - * le 20/05/2015 : Bibliothèque Diderot
 - * IGFL
 - * le 11/03/2015

9.1.7 Exploitation des bâtiments et des installations techniques

Les travaux sont effectués sous la responsabilité de la DPMG. Une procédure a été définie en mai 2013 pour une validation préalable par cette direction de tous les travaux relatifs à l'immobilier.

9.1.7.1 Contrôles et vérifications périodiques

Le cas de l'ENS

Les vérifications techniques réglementaires des installations liées au bâtiment sont suivies par la DPMG et font l'objet pour la plupart de marchés publics :

Installations électriques, Ascenseurs, Installations de gaz, Systèmes de sécurité incendie, Dispositifs de ventilation mécanique, portails et portes automatiques, Elévateur de personne à mobilité réduite, Sorbonnes de laboratoire, extincteurs...

- Du 27 janvier au 4 février 2015 : Contrôle annuel des sorbonnes par Cyberlabo ;
- Juillet-septembre 2015 : site Monod et Descartes: vérifications techniques réglementaires ERP des installations par la société Veritas (électricité, gaz, SSI, portails automatiques, ...)
- Septembre et décembre 2015 : vérification des extincteurs par la société ABS...
- 150 détecteurs ioniques ont été renouvelés sur le site MONOD

9.1.7.2 Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)

Le cas de l'ENS

De nombreux équipements de laboratoires sont également soumis à vérifications périodiques notamment les compresseurs, autoclaves, centrifugeuses, armoires ventilées, postes de sécurité microbiologiques (PSM)...

Ces vérifications sont suivies par les laboratoires qui utilisent ces appareils.

Le service prévention a réalisé un listing de ces appareils afin d'aider les laboratoires dans le suivi de leurs vérifications techniques réglementaires (VTR).

Lors des visites de laboratoires et de locaux, les équipements non contrôlés sont notés.

Quelques exemples de contrôle annuels en 2015 :

- Septembre 2015 : contrôle du laboratoire L3 et des Hottes ETRAF par la société HCM
- Contrôle des équipements de levage du département de physique
- Vérification des PSM par la société HCM
- Contrôle des centrifugeuses de l'ENS
- Contrôles des autoclaves.

9.1.8 Aspect organisationnel

Le cas de l'ENS

Les exercices d'évacuation obligatoires sont organisés par le service sécurité incendie.

Le service prévention et santé au travail organise, sur demande, les exercices spécifiques avec prises en comptes des risques chimiques, biologiques et radioactifs en collaboration avec le service sécurité incendie de l'école.

Les consignes d'évacuation sont affichées dans les bâtiments.

Risques biologiques

Dans les laboratoires utilisant des agents biologiques pouvant causer une maladie chez l'homme, des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- locaux signalés au moyen d'un pictogramme de danger biologique ;

- blouses de protection disposant d'un rangement aménagé ;
- déchets et matériels contaminés systématiquement inactivés ;
- accès aux laboratoires restreints aux seuls travailleurs autorisés ;
- manipulations faites de manière à minimiser la formation d'aérosol ;
- postes de sécurité microbiologique sous contrat de maintenance ;
- respect des conditions de l'agrément du Ministère de l'Éducation Nationale (pour les laboratoires disposant d'un agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés).

Le cas de l'ENS

- Les risques biologiques sont présents dans les laboratoires de biologie, au PBES et au département de biologie. Les accès restreints aux laboratoires concernés sont signalés ;
- Les déchets biologiques étaient enlevés toutes les semaines par une société agréée jusqu'au 1er mars 2011. Depuis, ils sont évacués deux fois par semaine (le mardi et le vendredi) ;
- Les postes de sécurité microbiologique font l'objet d'un contrat d'entretien annuel, géré par les laboratoires ;
- Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INRA et Lyon1) ;
- Une procédure d'intervention a été mise en place et validée pour le laboratoire de niveau 3 ;
- Un inventaire de tous les L2 a été réalisé en 2009 et a été partiellement mis à jour en 2013 et début 2014 ;
- Un inventaire de vérification des démarches administratives liées aux risques biologiques et/ ou à l'expérimentation animale est mis à jour chaque année depuis 2011.
- Le service prévention centralise les demandes d'agrément ou autorisations nécessaires à la manipulation de pathogènes, OGM, d'éléments de Corps Humains, MOT...

Les Micro-Organismes et Toxines ou MOT

La réglementation sur les Micro-organismes et Toxines (MOT) oblige à établir des dossiers de demande d'autorisation de détention de MOT et à nommer un manager du risque.

La conseillère de prévention de l'ENS de Lyon a été nommée « manager du risque » en 2014.

En 2015, elle a mis en place un groupe de travail sur les MOT. Il s'est réuni une fois en mars 2015.

→ Des mesures ont été prises pour sécuriser les locaux accueillant des MOT.

→ Les premières procédures d'urgence ont été établies.

Risques chimiques

Gestion du risque chimique

Dans les laboratoires utilisant des substances et préparations dangereuses des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- sorbonnes vérifiées annuellement ;
- produits toxiques et liquides inflammables stockés correctement ;
- équipements de protection individuelle utilisés lorsque c'est nécessaire ;
- déchets dangereux pris en charge par une société spécialisée ;
- mesures d'urgence et moyens d'intervention prévus.

Le cas de l'ENS

Les produits chimiques sont gérés par chaque laboratoire. Si une partie des produits chimiques dangereux est stockée dans des soutes extérieures, l'autre est stockée en intérieur dans des locaux dédiés. Il existe des armoires de stockage résistantes au feu dans plusieurs laboratoires.

Un inventaire des produits stockés a débuté en 2010.

Les sorbonnes sont vérifiées annuellement : **165** sorbonnes ont été contrôlées en 2015.

Sur le site Monod, les douches de sécurité sont vérifiées chaque année par la société en charge de la CVC.

Les déchets chimiques et verres souillés étaient enlevés toutes les 4 semaines environ par la société SERPOL. Depuis le 6 novembre, la société SERPOL passe tous les 15 jours.

A l'ENS de Lyon, chaque laboratoire/département manipulant des produits chimiques utilisait des méthodes locales pour gérer/inventorier ses produits (fichier de type tableur, logiciel propriétaire...). Après avoir étudié les applications disponibles sur le marché, l'ENS de Lyon a donc décidé de développer CHIMITHEQUE pour répondre à ses besoins de gestion de produits chimiques. Cette application a été conçue de manière générique, c'est à dire qu'elle essaie de répondre aux besoins de l'ENS mais aussi d'autres établissements.

Elle a été pensée par des chimistes et biologistes pour être utilisée par leurs confrères dans et hors ENS.

Une vingtaine de personnels de l'ENS (chimistes, biologistes, techniciens, doctorants,...) ont saisi et continu à saisir les fiches produits et contribue ainsi à l'avancée de CHIMITHEQUE.

4598 Produits chimiques sur CHIMITHEQUE

Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INSERM, INRA et Lyon1).

Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE)

Les Fiches Individuelles d'exposition aux substances et produits dangereux doivent être remplies annuellement par les agents exposés.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre FIE remplies année N pour exposition année N-1	241	262	263	213	215

Risques liés à la radioactivité

9.1.9 Gestion du risque radioactif

Seules les personnes autorisées par l'ASN peuvent détenir des radioéléments artificiels. L'employeur est cependant responsable de la mise en œuvre correcte des dispositions de sécurité ; Citons par exemple :

- conditions d'utilisation conformes aux déclarations faites à l'ASN, activité détenue et mise en œuvre inférieure aux limites spécifiées dans l'autorisation du détenteur ;
- zones à accès réglementé définies et balisées (zones surveillées, zones contrôlées) ;
- personnel exposé bénéficiant d'une surveillance médicale particulière ;
- contrôle de contamination réalisé périodiquement ;
- mesures et moyens d'intervention en cas d'urgence prévus ;
- rejets dans le milieu naturel maîtrisés ;
- procédure de mise en décroissance des radioéléments à période courte écrite et respectée ;
- autres déchets radioactifs collectés par l'ANDRA.

Le cas de l'ENS

La PCR administrative du service prévention et santé au travail est en charge du dossier de renouvellement de l'autorisation ASN.

A chaque achat d'un appareil émetteur de rayonnements ionisants, le dossier doit être mis à jour.

En 2015, l'autorisation a été renouvelée suite au départ de l'irradiateur à sources scellées et à l'arrivée de l'irradiateur à rayons X. Le laboratoire EVS a acheté un appareil XRF et en fin d'année le laboratoire de chimie s'est équipé d'un diffractomètre à rayon X.

L'ENS possède une autorisation de détention de sources scellées et non scellées délivrée par l'ASN, valable jusqu'au 06 juillet 2020.

Des vérifications des locaux et appareils de mesures sont faites annuellement :

- vérification de non contamination radioactive en 2015 :
 - 27 janvier et du 07 au 11 septembre: sources non scellées : contrôle des laboratoires du CIRI, LBMC, IGFL, Joliot-Curie et laboratoire de géologie par le bureau de contrôle ALGADE, organisme agréé (Art. R. 1 333-43 du code de la santé publique et Art. R. 213-86 du code du travail) ;
 - 09 février, 07 et 09 septembre : appareils électriques émetteurs de rayons X: contrôle du XRF portable, du μ -tomographe et du XRad-320 par le bureau de contrôle ALGADE, organisme agréé (Art. R. 1 333-43 du code de la santé publique et Art. R. 213-86 du code du travail).
- vérification des appareils de radioprotection en 2015 :
 - mars : envoi à la société MPE de 5 appareils ;
 - juin : envoi à la société MPE de 10 appareils ;
 - septembre : envoi à la société MPE de 9 appareils.

9.1.10 Les Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs venant de l'enseignement sont stockés dans la soute de stockage des déchets radioactifs en attente d'enlèvement.

Suite à la caractérisation radiologique réalisée par la société Onet Technologie en deux fois, le 15 juin et le 30 juillet 2015, l'ANDRA a repris les trois sources scellées orphelines périmées de Radium 226 le 08 octobre 2015. A cette même date, l'ANDRA a également repris huit pastilles d'uranium.

Les déchets radioactifs à demi-vie longue (tritium et carbone 14) issus de la recherche sont évacués au fur et à mesure (dernier enlèvement le 08 octobre 2015).

9.1.11 Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE)

Les Fiches Individuelles d'exposition aux rayonnements ionisants doivent être remplies annuellement par les agents exposés.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre FIE remplies année N pour exposition année N-1	37	81	70		57
Nbre FIE remplies pour l'irradiateur				45	25
Nbre FIE remplies pour une exposition aux sources non scellées				80	23
Nbre FIE remplies pour le P3				42	
Nbr de FIE pour le microtomographe					9

Des agents peuvent cumuler les expositions (irradiateur/sources non scellées/P3)

Risques liés aux machines

Les machines doivent posséder un marquage CE et pour les plus anciennes être mises en conformité. La cession, même à titre gratuit, de machines non-conformes est interdite.

Le cas de l'ENS

En Novembre 2012, le service Admissions et Concours de l'ENS de Lyon s'est équipé d'un nouveau massicot électrique pour lequel le service Prévention et Santé au Travail a été consulté, tant sur la conformité du matériel que sur les exigences réglementaires (vérifications techniques réglementaires, maintenance, mise à disposition de la notice de fonctionnement ainsi que conservation des pièces réglementaires justificatives) ainsi que l'établissement d'une fiche de poste en rapport avec le matériel utilisé.

En 2013, nous avons été consultés pour l'installation d'un diffractomètre et d'un Microscope Electronique à Balayage (MEB).

En 2014, le service prévention a été consulté pour la mise en place et l'utilisation d'un analyseur portable par spectrométrie de fluorescence X (appareils soumis à une demande d'autorisation auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire). Il a également été porteur du projet d'achat d'un nouvel irradiateur à rayon X (demande d'autorisation, départ de l'ancien et rédaction du cahier des charges).

En 2015, le service prévention a été consulté pour la mise en place et l'utilisation d'un diffractomètre à poudre (appareil électrique émetteur de rayons X soumis à une déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)). Le service prévention a également participé en avril 2015 à la mise en service d'un irradiateur à rayons X, soumis à une demande d'autorisation auprès de l'ASN.

Des fiches de postes sont mises en place régulièrement auprès des appareils à risque : cryostat, appareils laser, sonicateurs.

Risques liés aux bouteilles de gaz sous pression

Le cas de l'ENS

D'une façon générale, des réseaux d'alimentation extérieure pour les bouteilles de gaz spéciaux ont été mis en place dans les bâtiments concernés.

Cependant, il existe encore dans de nombreux laboratoires des bouteilles de gaz sous pression, en particulier si le besoin est différent des réseaux installés.

Toutes les bouteilles utilisées sont normalement consignées. Elles sont déposées et reprises par le fournisseur dans des racks prévus à cet effet.

Lorsqu'une manipulation nécessite l'utilisation de nouvelles bouteilles de gaz, celles-ci sont prioritairement mises en place à l'extérieur des bâtiments.

Risques liés à l'amiante

Tous les bâtiments antérieurs au 1er juillet 1997 doivent faire l'objet de recherche d'amiante dans les flocages, calorifugeage et faux plafonds puis dans tous les matériaux (décret 96-97 et 96-98 de février 1996, décret 97-855 de septembre 1997, les décrets modificatifs 2001-840 du 13 septembre 2001 et 2002-839 du 3 mai 2002). Un dossier technique amiante doit être constitué par un professionnel qualifié pour tous les bâtiments existants, construits avant le 1er juillet 1997.

Le cas de l'ENS

La recherche d'amiante a été réalisée dans tous les bâtiments concernés. Un dossier technique amiante existe pour chacun des bâtiments. Un nouveau diagnostic avant travaux a été lancé fin 2013.

En décembre 2014, un diagnostic-repérage amiante avant travaux a été effectué. C'est une entreprise agréée, qui a été mandatée. Ce diagnostic permettra d'identifier les zones nécessitant d'éventuelles opérations particulières préalables aux travaux de réaménagement conduits dans le cadre du plan Campus, qui auront lieu à partir de 2017.

En 2015, le service prévention a mandaté un bureau de contrôle pour mettre à jour le Dossier Technique Amiante.

Risques routiers

Une aide financière est proposée aux personnels utilisant les transports en communs. L'ENS n'a pas encore réalisé de plan de prévention du risque routier.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La réglementation soumet les installations à déclaration ou à autorisation suivant l'importance des dangers ou des nuisances que peut présenter leur exploitation.

Le cas de l'ENS

En 2013, la société Qualiconsult a effectué un audit sur l'ensemble de l'ENS. L'ENS est soumise à déclaration pour les installations frigorifiques et chaufferie (rubriques 1185 et 2910) à Descartes et pour quelques familles de produits chimiques à Monod.

Le dossier ICPE a été transmis à la DREAL le 16 novembre 2015.

10. Bilan du programme de prévention 2015

Service Prévention Santé au Travail
Affaire suivie par : Anouk Bedino
Tel : 04 72 72 88 37

Réf. Courrier : JFP/AB/16-006

Bilan du programme de prévention de l'ENS pour l'année 2015

➤ Renforcer la médecine de prévention

○ Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire

- **Pérenniser le poste de l'infirmière du travail et la former au DIU santé au travail**

Le décret prévoit que pour l'exercice de ces responsabilités, les infirmiers de santé au travail recrutés doivent suivre une formation en santé au travail dans l'année suivant leur embauche.

Le poste a été prolongé jusqu'au 31 août 2018 et la formation au DIU Santé au travail accordée.

○ Augmenter le temps médical

- *Afin d'assurer le suivi des élèves normaliens en lettres et sciences humaines, il faudrait augmenter le temps médical d'au moins 120 heures.*

L'école a pris en compte ce point et accordé un budget au SPST pour payer 120 heures de vacations de médecine du travail en 2015/2016 (Le docteur Sylvie Guillaud Bataille a commencé fin novembre 2015).

○ Mettre en place un logiciel de médecine du travail

- *Choisir et mettre en place le logiciel de médecine du travail en collaboration avec la DSI. Ce logiciel devra être interfacé, à terme, avec le logiciel des RH.*

Fait : Choix du Logiciel Medtra, il est en phase d'exploitation depuis le 4 janvier 2016.

➤ Conforter le CHSCT dans ses attributions

Le chef d'établissement doit associer le CHSCT à la définition de la politique de mise en œuvre en matière de prévention des risques professionnels

○ Visites régulières de service

- *Effectuer des visites de services, département ou laboratoire. Ces visites pourront être décidées en CHSCT ou programmées en urgence si l'actualité le nécessite.*

Deux visites en 2015.

○ Rencontres régulières entre le secrétaire du CHSCT et le chef d'établissement

- *Mise en place en février 2015 de réunions mensuelles entre le secrétaire du CHSCT, la conseillère de prévention et le directeur Général des Services.*

Toujours d'actualité.

○ Associer les membres du CHSCT aux projets d'aménagement

- *Dans le cadre du plan campus et des futurs partenariats Public-Privé ainsi que dans le cadre de l'activité inhérente à l'établissement, proposer à 2 membres du CHSCT de participer aux consultations en amonts et aux étapes de mises en œuvre.*

Points réguliers en CHSCT sur le plan campus ou projets d'aménagement.

➤ Prévenir les risques psychosociaux

Le chef d'établissement doit anticiper et intégrer les risques générés par les modes d'organisation, les restructurations, les indicateurs de performance et les procédures d'évaluation mis en place par l'administration et les laboratoires, et leurs conséquences sur les agents.

○ Mise à jour de la lettre de mission ACTE

Un groupe de travail sur les risques psychosociaux existe à l'ENS depuis le CHS du 7 décembre 2010.

- Suite à l'arrivée de la nouvelle gouvernance, la lettre de mission de ce groupe doit être mise à jour.

La lettre de mission a été mise à jour le 20 mai 2015.

○ Saisine du groupe ACTE

Saisir, en amont, le groupe ACTE lors de projets d'aménagement, de déménagements ou de réorganisation de service modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Les membres CHSCT du groupe ACTE ont été saisis cette année sur la réorganisation de la DPMG.

➤ Renforcer les mesures de prévention des expositions

○ Le Document Technique Amiante

- *Mettre à jour le Dossier Technique Amiante du site Monod.*

Le dossier a été mis à jour en novembre 2015.

○ Le travail isolé

- *Mettre en place une procédure sur le travail isolé des personnels et stagiaires.*

Procédure écrite à discuter avec les Conseillers de prévention EPST avant passage aux instances

○ Le risque laser

- *Mettre en œuvre la réglementation en vigueur relative aux rayonnements optiques artificiels : Evaluer les risques laser et désigner des référents sécurité laser dans les laboratoires concernés par ce risque.*

Technicienne hygiène et sécurité formée en juin 2015. Une lettre de mission doit être produite.

Actuellement, un référent sécurité laser a été nommé dans les laboratoires. Trois autres ont été formés mais pas nommés.

○ Les nanoparticules

- *Etablir une cartographie des risques liés à l'utilisation des nanoparticules et évaluer les risques associés.*

Bilan des nanoparticules effectué en partie (reste la déclaration d'une équipe de chimie). La déclaration sur le site R-Nano sera faite en février 2016.

○ Les risques en mission

Les risques en mission sont de multiples natures (d'ordre géopolitique, sanitaire, climatique..). Avant chaque départ, il appartient au chef de service concerné de procéder à l'évaluation des risques de la mission de l'agent.

- *Informar sur les risques en mission par le biais d'une brochure d'information*
- *Mettre en place une procédure (évaluation des risques, passage par le service médical et validation de l'ordre de mission).*

Ce point du programme n'a pas pu être traité en 2015.

11. Programme de prévention 2016

Service Prévention Santé au Travail
Affaire suivie par : Anouk Bedino
Tel : 04 72 72 88 37
Réf. Courrier : JFP/AB/16-007

Programme de prévention de l'ENS pour l'année 2016

Présenté au CHSCT du 5 février 2016
Communiqué au CT du 11 février 2016
Communiqué au CA du 26 février 2016

Le programme annuel 2016 s'appuie sur :

1. les orientations stratégiques ministérielles du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 2015-2016 en matière de politique de prévention des risques professionnels ;
2. le bilan annuel 2015 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ENS de Lyon ;
3. l'évaluation des risques professionnels de l'ENS de Lyon ;
4. Le rapport d'inspection santé et sécurité au travail de l'ENS de Lyon d'avril 2014 ;
5. le bilan annuel 2015 des accidents de service et du travail et des maladies professionnelles.

➤ **Evaluer les dispositifs santé et sécurité au travail afin de mieux identifier les marges de progrès et les rendre plus performants**

- **Tableau de bord pour l'évaluation** : Le ministère va proposer un tableau de bord pour évaluer les dispositifs santé et sécurité au travail. Le service prévention et santé au travail (SPST) se servira de ce tableau pour évaluer la santé et la sécurité à l'ENS. Jusqu'à présent le SPST utilisait le livre des références.
- **Lettres de cadrages des assistants de prévention de l'ENS** : Nommer officiellement par la mise en place des lettres de cadrage et de missions, tous les assistants de prévention ENS de Lyon.
- **Réseau d'assistants de prévention** : Réunir ce réseau 2 à 3 fois par an.

➤ **Renforcer les services de médecine de prévention**

- **Temps médical supplémentaire** : Pérenniser les 120 heures de temps médical nécessaires annuellement pour suivre les normaliens du site Descartes.
- **Pluridisciplinarité** : Au vu des besoins, un profil d'ergonome serait nécessaire au sein de l'ENS de Lyon, un technicien du SPST demandera une formation en ergonomie : DU Analyse ergonomique du travail (dépose du dossier en mai 2016)

➤ Prévenir les risques professionnels

Le chef d'établissement doit anticiper et intégrer les risques générés par les modes d'organisation, les restructurations, les indicateurs de performance et les procédures d'évaluation mis en place par l'administration et les laboratoires, et leurs conséquences sur les agents.

○ Prévenir les risques psychosociaux

- **Groupe ACTE** : Préparer des indicateurs pour déterminer les risques psychosociaux au niveau des services, départements, laboratoires.

○ Prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques

- Continuer les **études de poste** en liaison avec la médecine du travail
- Diffuser un document précisant les bonnes postures lors du travail sur écran
- Prévoir des formations théoriques et pratiques sur les gestes et postures et continuer à proposer la formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

○ Prévention du travail isolé

- **Travail isolé** : Faire valider la procédure de travail isolé en CHSCT.

○ Référents Laser

- **Référent Sécurité Laser** : Nommer la référente laser « administrative » (lettre de cadrage et de mission) et mettre en place sur l'ENS un réseau de référents sécurité laser.
- Mettre en place la **Fiche Individuelle d'Exposition** aux rayonnements optiques artificiels.

○ Les nanoparticules

- Formation d'une technicienne Hygiène et Sécurité à la maîtrise des risques potentiels liés aux nanomatériaux.
- Continuer **l'inventaire des nanoparticules** sur les sites de l'ENS et le mettre à jour en fonction des nouvelles thématiques.

○ Les risques en mission

Les risques en mission sont de multiples natures (d'ordre géopolitique, sanitaire, climatique..). Avant chaque départ, il appartient au chef de service concerné de procéder à l'évaluation des risques de la mission de l'agent.

- **Informé sur les risques** en mission par le biais d'une brochure d'information
- **Mettre en place une procédure** (évaluation des risques, passage par le service médical et validation de l'ordre de mission).

○ Le risque routier

- Mise en place du plan de prévention des risques routiers (évaluation et proposition d'un plan d'action)
 - Prévoir une formation ciblée pour les cyclistes

○ Formation en prévention des risques

- Proposer une formation sur les responsabilités civiles et pénales des chefs de service, directeurs d'unité, de département en matière de prévention des risques et santé au travail.

12. ANNEXES

12.1 Rapport d'activité du service de médecine de prévention de l'ENS pour l'année 2015 (personnels et normaliens)

Organisation du service de médecine de prévention

Le personnel :

1. Le temps médical est de deux jours et demi par semaine.
Le Docteur JOLY a en charge le personnel du site Descartes, les biologistes et les géologues sur le site Monod. Le docteur LAPORTE a lui en charge le reste du personnel du site Monod.
Le docteur GUILLAUD-BATAILLE est venue en renfort deux demi-journées par semaine pendant un mois fin 2015 pour recevoir en visite médicale une partie des normaliens de Descartes.
2. Une infirmière de l'éducation nationale et une infirmière en santé au travail sont présentes à temps complet.
3. L'assistante du service prévention et santé au travail est maintenant complètement intégrée au service de médecine de prévention à mi-temps et participe largement à la gestion administrative du service.

Les locaux et le matériel :

Sur le site Descartes : les locaux sont agréables mais ont fait l'objet d'un réaménagement en 2015 pour être mieux adaptés à la co-activité des différents intervenants (assistante, infirmières, médecins, psychologue et assistante sociale). Le problème d'insonorisation entre les différentes pièces persiste. Ceci peut compromettre le respect du secret médical et des travaux doivent être envisagés.

L'appareil permettant la réalisation des tests visuels est vétuste mais son remplacement prévu en 2015 a été reporté du fait du déploiement du logiciel MEDTRA (intérêt de disposer de matériels compatibles).

Sur le site Monod : les locaux situés en sous-sol bénéficiaient de peu de lumière naturelle et étaient peu agréables. Comme sur Descartes, un problème d'insonorisation existait mais exclusivement pour le cabinet médical. Le déménagement du service médical a eu lieu en décembre 2015 : les locaux sont plus lumineux et il reste à parfaire l'installation « musicale » en salle d'attente pour compléter l'insonorisation.

Comme les années précédentes, l'absence de logiciel spécifique en santé au travail a rendu difficile l'organisation et la restitution des activités réalisées. Au dernier trimestre 2015, l'acquisition de ce logiciel a été effectuée par l'établissement, les formations réalisées et son installation également. Il est mis en production depuis le 1^{er} janvier 2016.

Nous souhaitons insister sur l'importance des investissements faits tant pour les nouveaux locaux du site Monod que pour le logiciel informatique. Ces derniers vont permettre d'améliorer le fonctionnement du service : qualité de l'accueil, collecte et restitution des données mais aussi qualité de vie au travail pour notre équipe. Nous tenons à remercier la direction et les différents acteurs qui se sont impliqués dans la réalisation de ce travail.

Activités médicales

Le travail réalisé est celui de l'équipe : médecins, infirmières et assistante.

Passages spontanés dans les infirmeries:

A l'infirmerie de Descartes, 491 passages spontanés sont enregistrés. A Monod, 455. Ces chiffres sont à nouveau en augmentation mais de façon moins sensible qu'en 2014. Les passages des étudiants de Monod se produisent également sur l'infirmerie de Descartes.

	ÉTUDIANTS		PERSONNEL	
	Descartes	Monod	Descartes	Monod
Total des passages aux infirmeries:	298 243 en 2014: + 22%	307 278 en 2014: + 10%	193 213 en 2014 : - 10%	148 127 en 2014 : + 16%
Soins infirmiers	84	118	117	72
Écoute/ Relation d'aide	109	108	58	41
Orientation vers:				
- médecin généraliste	73	74	35	41
- dentiste	1	2	1	0
- psychiatre	7 (2 en 2014)	9 (2 en 2014)	1	1
- ostéopathe	1	0	1	3
- gynécologue	2	1	2	0
Orientation vers médecins de l'ENS	60	55	22	23
Orientation vers psychologue de l'ENS	78 (25 en 2014)	24 (20 en 2014)	MGEN : 6	MGEN : 3
Orientation vers service d'urgences	6	15	7	14

Les visites médicales :

Nombre d'agents convoqués : **719** (763 en 2014)

Nombre d'agents vus : **605** (654 en 2014)

Absentéisme : **16 %** (14 % en 2014, 29% en 2013). Malgré une légère augmentation par rapport à l'année dernière, la diminution de l'absentéisme est confirmée, suite à la réorganisation des convocations aux visites médicales. Cet absentéisme reste pour autant à l'origine d'une perte de temps pour l'ensemble de l'équipe.

Pour l'ensemble de l'établissement, les motifs de visites médicales sont les suivants :

1. 238 pour visites systématiques
2. 151 visites d'embauche ou premières visites
3. 40 visites de reprise après arrêt maladie, congé maternité ou accident du travail.
4. 173 visites occasionnelles à la demande de l'agent, du médecin de prévention ou à la demande de l'administration contre 103 en 2014. Le nombre de ces visites supplémentaires est important et a augmenté de façon très significative cette année. Cela conduit à réduire le temps disponible pour le suivi périodique systématique.

Pour les examens complémentaires et les vaccinations prescrits, il s'agit de :

- 308 bandelettes urinaires et 55 contrôles en cas d'anomalie
- 306 tests visuels
- 42 tests de la fonction respiratoire
- 41 tests auditifs
- 59 suivis de la tension artérielle
- 113 bilans sanguins
- 19 radiographies pulmonaires
- 2 bilans ophtalmologiques pour la surveillance des personnes utilisant des lasers de classe 3B et 4
- 1 scanner thoracique (surveillance post-exposition amiante)
- 10 vaccins

Pour les conseils et orientations, il s'agit de :

- 45 orientations vers le médecin traitant
- 127 orientations vers un spécialiste : 28 psychologues, 23 ophtalmologues, 23 dermatologues, 16 psychiatres, 7 gastro-entérologues pour les principaux.
- 12 orientations vers l'assistante sociale
- 6 orientations vers les ressources humaines
- 2 orientations vers le comité médical
- 52 conseils
- 17 études de poste
- 8 accompagnements dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé

Les conclusions professionnelles sont les suivantes et incomplètes du fait d'un codage différent entre les deux médecins :

- 453 compatibilités
- 1 demande de changement de poste de travail
- 60 aménagements de poste
- 76 sans conclusion

Activités de tiers temps

17 études de postes et/ou visites de locaux ont été réalisées comme la participation à 3 CHSCT et une réunion du groupe ACTE.

Une présentation du service médical pour les nouveaux arrivants a été réalisée.

La rencontre mensuelle avec le Directeur Général des Services et le service des Ressources Humaines est bien instaurée. Ces échanges sont favorables à la prise en compte et l'accompagnement de situations individuelles ou collectives qui le justifient.

Une rencontre entre le personnel du service de médecine de prévention et la Vice-Présidente Etudes a eu lieu pour travailler sur les mesures à mettre en place pour accompagner les étudiants dans leur cursus universitaire quand ce dernier est perturbé par des problèmes de santé.

Les réunions de service se sont poursuivies en 2015 : elles ne permettent pas forcément de réunir tout le personnel du service le même jour mais sont l'occasion d'échanger, de rédiger des documents et d'harmoniser nos pratiques. La communication de l'équipe est de bonne qualité et facilitée par la présence régulière de l'assistante et des infirmières.

Le recours à des appuis disponibles en interne à l'établissement est précieux et complémentaire. Il s'agit du recours à la psychologue pour les étudiants et à l'assistante sociale.

Les collaborations avec nos autres collègues du service prévention et santé au travail sont régulières et efficaces.

De plus, pour répondre à la problématique des difficultés psychiatriques rencontrées par un nombre croissant d'étudiants, le développement du réseau avec des professionnels extérieurs a été poursuivi :

- Prise de contact avec le service des urgences psychiatriques de l'hôpital du Vinatier (novembre 2015)
- Rencontre de deux psychologues libérales (novembre 2015)
- Rencontre avec le Professeur TERRA (novembre 2015)
- Rencontre avec l'équipe de la clinique psychiatrique Notre-Dame à Villeurbanne (décembre 2015).

Actions mises en place par le service médical :

- 1 collecte de sang sur le site Descartes (octobre 2015)
- 2 formations initiales au PSC1 à destination des étudiants (juin 2015)
- 1 conférence « Prévention-Santé Alcool » avec l'ANPAA, à destination des étudiants (à la rentrée de septembre 2015)

Les médecins et les infirmières bénéficient d'une formation continue. En 2015, ils ont participé à différentes formations et réunions :

- Actualités Claude Bernard pour un médecin
- Prévention des Risques Psycho-Sociaux pour un médecin
- Journées de la Société de Médecine du Travail de Lyon intitulée « Urgence en santé au travail » et « Qualité de vie au travail » pour les médecins
- Participation aux journées du groupe ressources sur les conduites addictives (ANPAA) pour une infirmière et un médecin
- Recyclage formateur PSC1 pour une infirmière
- Journées d'Aide Médicale d'Urgences en milieu du travail pour une infirmière

- Formation au logiciel en santé au travail « MEDTRA » : 42 journées cumulées pour l'ensemble de l'équipe.

Le déménagement des locaux du service médical du site Monod en décembre 2015 a également sollicité du temps et de la disponibilité à l'assistante et aux infirmières.

Commentaires généraux

Aspects portant sur l'expression des agents en visite médicale et les risques psychosociaux :

La charge et le temps consacrés au travail par certains chercheurs et personnels représentent un facteur de risque. Cela peut conduire à des situations d'épuisement professionnel. Nous notons dans certains collectifs que le soutien social est insuffisant tant sur le plan des collègues de travail que des relations avec la hiérarchie. De même la reconnaissance comme les possibilités d'évolution professionnelle sont souvent exprimées comme limitées.

Inversement, des facteurs protecteurs sont notés : intérêt pour le travail et une fierté d'appartenance à l'établissement notamment pour le personnel d'enseignement et de recherche.

En ce qui concerne les étudiants, nous avons pu constater, à l'occasion de leur suivi, que certains d'entre eux présentent des fragilités psychologiques (des manifestations de stress, d'anxiété...) voire des pathologies psychiatriques avérées. Ces constats sont non seulement confirmés en 2015 mais on observe une augmentation du nombre d'étudiants en difficultés. Ils ont conduit à poursuivre les actions développées dans le paragraphe sur les activités de tiers-temps. Sur le plan de l'analyse des motifs pouvant participer à ces situations, le changement d'environnement de vie (ville, famille, rémunération ou pas), la découverte du contenu du cursus proposé et le changement nécessaire dans l'organisation de leur travail. Ces éléments justifieraient des actions de prévention complémentaires pour lesquelles des réflexions sont en cours.

Aspects portant sur l'évaluation des autres risques et la prévention :

Concernant le **risque radioactif** : des moyens dosimétriques adaptés à l'évaluation de l'exposition aux radio-éléments manipulés existent. Ils mettent en évidence que cette exposition reste à un niveau faible ou non mesurable.

Le nombre d'agents disposant d'un dosimètre extrémité est limité alors que celui d'agents disposant d'un dosimètre de poitrine est beaucoup plus important. Une réévaluation du nombre d'agents réellement exposés devrait être réalisée. Les objectifs étant de limiter le nombre de dosimètres inutiles et inversement de s'assurer que les utilisateurs effectifs disposent des dosimètres adaptés (poitrine et extrémité).

Concernant le **risque chimique** : la mise en œuvre de la réglementation sur les produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques prévoit une démarche de substitution systématique de ces produits ou en cas d'impossibilité la mise en place de procédés en circuit fermé. Il nous semble que cette démarche n'est pas vue comme prioritaire. Nous rappelons l'importance de mesures de prévention strictes vis à vis de ces produits comme des produits chimiques en général pour limiter le risque de voir apparaître des pathologies en rapport avec ces expositions. La prise en compte du risque nanoparticulaire est également nécessaire.

Des mesures d'exposition atmosphériques ont été réalisées au département de chimie et au RDP fin 2014. Une première présentation du rapport a été effectuée début 2015 mais l'exploitation de ce rapport reste à faire : mesures correctives et évaluation de leur efficacité.

Concernant le **risque biologique** : nous disposons d'une liste des pathogènes manipulés en L3.

Une réunion visant à harmoniser les pratiques de surveillance médicale professionnelle et à établir un plan d'urgence commun pour des laboratoires L3 du site de Gerland s'est tenue au mois de septembre 2014. Elle a abouti à un protocole de surveillance médicale commun et une procédure d'urgence. Un plan d'urgence commun devrait être élaboré par les responsables des L3.

Les connaissances des utilisateurs de ces produits chimiques et des agents biologiques pathogènes sont variables et pour certains insuffisantes (étiquetage, Fiches de Données de Sécurité...). L'information des femmes en âge de procréer est également à renforcer. Notre temps de présence ne nous permet pas de participer à des réunions collectives d'information et de sensibilisation avec les préventeurs. Au-delà des informations qui sont données individuellement lors des visites médicales, nous avons réalisé une plaquette que nous allons mettre à disposition des femmes en âge de procréer.

Objectifs de l'équipe médicale : bilan 2015 et objectifs 2016

- Poursuivre et renforcer les visites de locaux (services, laboratoires, départements) pour permettre la mise en œuvre effective de notre activité de tiers temps orientée sur la connaissance des postes de travail. Cet objectif n'est que partiellement atteint et reste d'actualité pour 2016
- Rédiger une plaquette d'information sur les risques professionnels pour les déplacements à l'étranger. Non réalisé en 2015 mais conservé comme objectif 2016.
- Poursuivre les réunions de travail de l'équipe médicale : une réunion de l'équipe complète dans l'année et une réunion mensuelle le vendredi matin de l'équipe restreinte.
- Mettre en place un logiciel en santé au travail : effective au 1 janvier 2016.

Lyon, le 22 janvier 2016

12.2 Rapports 2015 de la médecine préventive pour l'année scolaire 2014/2015 (étudiants)

Activités médicales

68 vacations de consultations de 4 heures contre 55 en 2013/2014

une réunion de rentrée et 2 réunions du service médical soit **280 heures**.

372 passages (convoqués et spontanés) ; 338 en 2013/2014

139 absences (141 en 2013/2014)

48 passages spontanés (27 en 2013/2014) :

- 1 6 accidents de travail
- 2 42 malades dont 11 malaises

324 consultations suite à convocation, on notera :

- **15** demandes d'aménagements des études +/- examens (tiers temps et autres) contre 3 en 2013/2014
- 7 vaccins (20 en 2013/2014)
- 2 passages pour la formation « habilitation électrique »*
- 2 consultations longues pour problématique particulière
- 1 certificat d'aptitude au sport associé à la consultation de prévention

297 consultations systématiques simples ou de suivi.

Consultations multiples (suivi, vaccin, tiers temps, maladie) :

- 32 étudiants ont bénéficié de 2 consultations (18 en 2013/2014), dont 10 avaient une 3^{ème} convocation non honorée
- 3 consultations : 7 étudiants (1 absent 1 fois, 2 absents 2 fois) contre 6 en 2013/2014
- 4 consultations : 2 étudiants (2 absents)
- 7 consultations pour un étudiant "différent" (nouveau terme utilisé pour désigner des personnes en situation de handicap) , dont une rencontre avec le professeur responsable du département

Analyse des absences : **139** absences aux convocations dont :

- 1 étudiant hospitalisé
- 1 reporté pour cause de retard dans la consultation
- 4 étudiants en stage hors Lyon et 1 qui n'était plus à l'école.
- 2 étudiants qui auraient dû venir avant leur formation « habilitations électriques »

- 40 étudiants ont répondu à la deuxième convocation (38 en 2013/2014)
- 5 à la troisième (idem en 2013/2014)
- 1 à la quatrième (étudiant nécessitant un aménagement des études !)

- 5 ont été absents à 2 convocations contre 9 en 2013/2014
- 3 ont été absents à une troisième convocation, dont un paraissant devoir nécessiter d'un aménagement des études.
- 2 à la quatrième !

Activités de tiers temps

En plus de la réunion de rentrée en septembre, rencontres avec :

- Mme Wafaa Fawzi, référente handicap, à 2 reprises
- Mme Sylvie Martin, Vice-Présidente Etudes (réunion avec l'équipe médicale puis autour du cas d'un élève)
- M. Serre à propos d'un étudiant de Monod
- Participation à un CHSCT
- Visite du département de chimie et biologie

Commentaires généraux

En conclusion, je n'ai pas retrouvé les difficultés liées à la surcharge de travail rencontrées par les L3 biologie des années antérieures, par contre certains étudiants arrivant à Descartes en M1 sont toujours décontenancés par le manque de travail et par le manque d'encadrement.

Nous assistons à une augmentation du suivi d'étudiants en difficultés pour poursuivre leur scolarité du fait du trop ou parfois manque de travail ou de l'éloignement familial ou décompensant des pathologies anxieuses, dépressives, voire psychotiques pré existantes. Par ailleurs, je réponds de plus en plus à des passages spontanés pour des problèmes de santé aigus.

Ceci entraîne un retard dans l'organisation des consultations de prévention.

Sur la fin de l'année 2015, nous avons noté des difficultés chez les jeunes en CPES lettres, cette classe semblant s'apparenter plus à une classe préparatoire qu'à une classe de remise à niveau.

Remarques :

- Faut-il convoquer plus de 2 fois ?
- Quid de l'obligation de la consultation de prévention, en particulier pour les étudiants en biologie, chimie et physique, susceptibles de manipuler des produits dangereux ?

12.3 Rapports 2015 de la psychologue destinée aux étudiants

Bilan d'activité Consultations psychologiques 2015

Anne-Sophie RENUCCI, Psychologue

Présentation générale

Objectifs du poste

Le travail de psychologue au sein du service de santé de l'ENS Lyon participe à deux axes essentiels :

- **Offrir aux étudiants l'aide dont ils ont besoin** afin d'éviter les problèmes psychologiques, voire des actes désespérés. L'existence de consultations psychologiques leur signifie que l'ENS tient compte des aspects humains qui vont avec l'enseignement. D'ailleurs, la majorité des universités et grandes écoles françaises proposent des consultations psychologiques.
- **Concourir aux résultats des étudiants** et donc à la performance de l'ENS notamment en soutenant les étudiants en proie au stress et à l'anxiété, et en prévenant le « décrochage » par le soin psychique et l'accompagnement.

Aménagement de l'activité

Les consultations ont lieu tous les mardis de 14h à 18h ou 19h, à l'infirmerie Descartes. La psychologue partage son bureau avec l'assistante sociale. Une consultation dure environ 45 min. Les étudiants peuvent s'inscrire sur le planning auprès des infirmières. Seul l'étudiant peut, sur sa demande, être inscrit. Les consultations ne peuvent être imposées par un enseignant ou un autre personnel. De même, la déontologie propre au métier de psychologue ne permet pas qu'un retour soit fait sur les étudiants au personnel non médical. Le nombre d'heures de présence sur place étant restreint, les consultations psychologiques ont pour but de faire un point sur les problèmes présentés par l'étudiant et de lui proposer l'orientation la plus pertinente à l'extérieur ou bien de lui proposer un soutien psychologique ponctuel.

Missions

Entretiens

Les entretiens durent quarante-cinq minutes environ. Cette durée n'est pas compressible du fait de l'importance des nombreux éléments à rechercher chez un patient afin de cerner les problématiques en jeu et d'assurer la pertinence de l'orientation. De plus, « prendre le temps » vient signifier à la personne qu'elle est écoutée activement, accueillie dans sa dimension psychique. Assurer des entretiens « longs » est donc à la fois le garant de la qualité professionnelle et du respect de la personne.

Contactés avec d'autres professionnels, visite d'établissement

Il est fréquent de devoir se mettre en lien avec les psychiatres, lieux de soins etc... vers lesquels sont orientés les étudiants afin d'échanger des informations et de coordonner notre travail. Avec Madame Tonadre, infirmière, nous nous sommes rendues à la clinique Notre Dame à Villeurbanne afin d'élargir notre réseau de partenaires. Ces liens particuliers avec cet établissement nous permettront dorénavant d'obtenir des consultations médicales psychiatriques dans les 15 jours pour les étudiants pour lesquels nous sommes inquiets.

Rencontres hebdomadaires avec les infirmières

Les infirmières, grâce à leur présence en continu à l'infirmerie et leur contact de proximité avec les étudiants, font un travail essentiel de première approche. De nombreux étudiants viennent consulter suite à ces premières rencontres avec un membre de l'équipe (infirmière ou médecin) qui joue le rôle de « passerelle » vers le soin psychique. Ainsi, les rencontres hebdomadaires avec Madame Tonadre et Madame Grataloup sont indispensables pour échanger des informations, faire le lien entre les différents soignants travaillant sur le lieu. Les échanges avec les médecins sont plus difficiles à mettre en place du fait des plages horaires de présence sur les sites qui ne sont pas les mêmes mais ils se font par téléphone, mails et rencontres planifiées au sein du service régulièrement.

Chiffres

128 entretiens ont été effectués de Janvier à Décembre 2015.

La répartition Homme/Femme, même si elle reste légèrement plus féminine, tend année après années à s'égaliser.

Répartition selon les sites Monod tend aussi à s'égaliser entre Descartes et Monod depuis 2 ans alors que le site Descartes était sur-représenté précédemment.

Motifs de consultation

Les troubles du spectre anxio-dépressif représentent une très grande partie des consultations psychologiques à l'ENS. Ces chiffres se retrouvent dans l'ensemble des pays occidentaux.

Les étudiants consultent aussi pour les motifs suivants : situation de crise / difficultés relationnelles / difficultés familiales / syndrome autistique / inquiétude pour un ami ou colocataire / impact psychologique d'une pathologie somatique etc.

Orientations post-consultations

21 étudiants ont été orientés vers un médecin psychiatre afin d'évaluer et prendre en charge les troubles de l'humeur les plus importants. Les consultations psychologiques permettent régulièrement de dépister des troubles psychiatriques naissants tels que le trouble bipolaire ou la dépression.

Conclusion

Le travail au sein de l'équipe du service de santé reste très satisfaisant. Nous continuons d'observer, cette année encore, une augmentation des troubles de l'humeur à caractère grave et qui nécessitent une prise en charge médicale. Le stress généré par les études mais aussi les nombreuses ruptures de lien du fait de stages à l'étranger par exemple, semble constituer un facteur de risque supplémentaire qui se surajoute à des histoires personnelles et familiales souvent déjà difficiles. La nouvelle collaboration avec le service de consultations jeunes de la clinique Notre Dame (Villeurbanne) ainsi que la collaboration solide avec la clinique Champvert (Lyon 5eme) et le docteur Ahmad (Lyon 8eme) permet d'offrir davantage de sécurité aux étudiants en grande souffrance psychique.

12.4 Evaluation des risques professionnels pour l'année 2016– Plan d'actions

Plan d'actions de l'ENS de Lyon 2016										
Lieu de travail	Risques associés	Dangers communs ou équipement ou matériel ou produit	Description des risques	NRR	Actions de prévention Technique, Organisationnel, Humain	Action transmise au niveau supérieur	Personne chargée de la réalisation	Coût	Délai	Soldée le
Tous ENS	Missions et Interventions terrain	Déplacement à l'étranger	Risques liés à un voyage ou missions dans un pays étranger	1000	Mise en place d'une procédure et une brochure sur la démarche à adopter en cas de déplacement à l'étranger, ainsi que sur les risques (sanitaires, ...)		SPST, Fonctionnaire de défense	0	2016	
Tous laboratoires	Manipulations et expériences de chimie, biologie, physiques par les nouveaux arrivants	Organisation	Risques multiples liés à l'utilisation de produits toxiques/inflammables/appareils...	1000	suivi de tous nouveaux entrants et stagiaires, formation sécurité obligatoire pour les nouveaux entrants et stagiaires (théorique et pratique) et formation aux postes de travail (créer un cahier des charges)	X	SPST, assistants de prévention, DRH	0	2016	
Soute déchets chimique	Risques chimiques	Produits chimiques	Déménagement de la soute	1000	Etre vigilant sur le bon déroulement du déménagement des produits		SPST		Fin 2016	
Espaces Verts	Equipements de travail et matériels de laboratoire	Tracteur	NON CONFORMITE: L'arceau de sécurité n'est pas présent. Hauteur trop grande lors du rangement en parking sous sol (démontage de l'arceau) Temps de montage/démontage trop important	1000	Mise à disposition d'un espace dédié aux Espaces verts pour le stockage du matériel (présence en sous sol : problème d'ambiances (pollution, bruit, ...) problème circulation, ...		CHSCT / DPMG		2016	
Département de chimie	Risques chimiques	Produits chimiques	Inhalation de produits chimiques lors des concours (personnes mineurs et majeurs)	700	Travaux dans 2 laboratoires (salles examens pour les concours) pour avoir un nombre suffisant de Sorbonne par candidats (6/labos) au lieu de 4 actuellement		DPMG		2016	
Département de chimie	Risques chimiques	Produits chimiques	Inhalation de produits chimiques lors des concours (personnes mineurs et majeurs)	700	Remplacement des produits à risques par des produits inoffensifs		SPST / Service Concours		avr-16	
Tous laboratoires	Equipements de travail et matériels de laboratoire	Vérifications Techniques Réglementaires	Mise en conformité des équipements de laboratoires (sorbonnes, PSM, centrifugeuses, boîte à gants, autoclave)	400	Réalisation des VTR respect de la périodicité ==> Diffusion d'un courrier à ce sujet aux Directeurs de laboratoires		Directeurs de laboratoires / Assistants de prévention		2016	valable chaque année
Tous laboratoires et bureaux	Organisation	organisation et rangement des laboratoires	un mauvais rangement des laboratoires peut entrainer des risques d'incendie, des chutes d'objets, de plain pied..	100	au quotidien, faire respecter les règles de sécurité imposées par le CHSCT de l'école et le CNRS		SPST, assistants de prévention et directeurs d'unité	0	2016	valable chaque année
Tous ENS	Electricité	Multiprises	Risques d'accidents, d'incendies	100	Diminuer le nombre de multiprises en posant des blocs prises. Prendre en compte le rapport annuel d'observations		Assistants de prévention / Maintenance externe	devis sur demande auprès des prestataires externes	2016	
Tous laboratoires optiques	Laser	Laser classe > 2	Risque d'exposition de l'œil ou de la peau au faisceau	100	Mise en place de voyants lumineux - indicateurs de présence à l'entrée de chaque pièce		Responsable Sécurité Laser (RSL) / SPST		2016	
Tous laboratoires optiques	Laser	Laser classe > 2	Risque d'exposition de l'œil ou de la peau au faisceau	100	Mise en place de la signalétique spécifiques aux risques Lasers (pictogramme, fiche de poste, ...)		Responsable Sécurité Laser (RSL) / SPST		2016	
Tous laboratoires optiques	Laser	Laser classe > 3	Risque d'exposition de l'œil ou de la peau au faisceau	100	Tubage des faisceaux ou capotage de la machine si une exposition dangereuse est possible (sortie de faisceau en face d'une porte)		Responsable Sécurité Laser (RSL)		2016	
Tous	Travail isolé	organisation	Accident ou incident	100	Mettre en place une procédure sur le travail isolé		Sécurité Incendie SPST VP Recherche	0	en cours	
Tous laboratoires	Equipements de travail et matériels de laboratoire	douches de sécurité	Accident ou incident	100	Vérifier régulièrement les douches de sécurité Dégager l'espace sous la douche de sécurité Supprimer les douches de sécurité non nécessaires ou ne fonctionnant plus		DPMG/AP		2016	
Tous laboratoires	Equipements de travail et matériels de laboratoire	Sorbonne	VTR, Maintenance, réparation du matériel	100	Donner suite à l'audit de Mr JJ Chalumot (AirMap)		DPMG SPST	devis?	2016	
Tous laboratoires	réfrigérateurs	Equipement de travail	risque explosion	100	Note d'information sur les risques et achat de réfrigérateurs antidéflagrants	X	SPST, assistants de prévention et directeurs d'unité	à partir de 950 euros HT	mars-16	
Tous ENS	Charge Mentale	Organisation	Risques Psychoprofessionnels	100	être en amont des changements organisationnels, proposer des indicateurs pour les services		Groupe ACTE	0	avr-16	

Plan d'actions de l'ENS de Lyon 2016

Lieu de travail	Risques associés	Dangers communs ou équipement ou matériel ou produit	Description des risques	NRR	Actions de prévention Technique, Organisationnel, Humain	Action transmise au niveau supérieur	Personne chargée de la réalisation	Coût	Délai	Soldée le
Tous ENS	Manutention manuelle et postures de travail	Port de charges	Manutention de charges plus ou moins lourdes	10	Formation Gestes & Postures Formation PRAP Ergonome		Formation continue		2016	
Reprographie	Ambiances	Ambiance sonore	Bruit des machines et des appareils dans l'atelier	10	Réalisation de mesures de bruit Dosimètre individuelle		SPST	0	fin 2015	
Tous ENS	incendie	intervention		10	Mise à jour de la liste PSC1 et formation extincteurs et proposer une cartographie des sites		Sécurité Incendie/SPST	0	2016	
Tous ENS	Incendie	Intervention		10	Recensement et formations des guide-files et des serre-files		Sécurité Incendie	0	2016	
Tous ENS	Incendie	Signalétique	Accident ou incident	10	Afficher les consignes d'urgences	x	Sécurité Incendie		2016	En cours
Bibliothèque Diderot	Manutention manuelle et postures de travail	TMS	Postures, manutention de charges	10	Etudes de postes et études ergonomiques		SPST		2016	
Tous laboratoires	Risques chimiques	Produits chimiques	Stockage des produits chimiques dans les laboratoires	7	Ajouter des bacs de rétention		Assistants de Prévention		2016	
Tous Laboratoires	Tous risques	Signalétique	Pas d'identification sur certaines portes des risques présents et des personnes à contacter	7	Signalétique "type" à mettre sur les portes : Continuer la campagne		Assistants de Prévention	0	mai-16	en cours
Département de chimie	Risques chimiques	Produits chimiques	Produits obsolètes, périmés	7	Tri, mise à la destruction		Assistant de prévention, équipe technique		sept-16	
Laboratoires	Laser	Tous les lasers	Risque d'exposition de l'œil ou de la peau au faisceau	4	Nomination d'un Référent Sécurité Laser (RSL) par laboratoire		SPST/CNRS		2016	
Laboratoire Joliot Curie (LJC)	Rayonnement ionisant	Radioélément 3H 14C 32P 35S	Risque de contamination	4	Déclassement de la pièce		PCR		début 2016	
Tous ENS	Travail sur écran	Ergonomie	Mauvaise postures sur les postes de travail, risques de TMS	1	Diffusion d'un document rappelant les bonnes postures à avoir		SPST	0	févr.-16	
Tous ENS	EvRP	Risque professionnels	EvRP, Plan d'action, Document Unique		Lancer la démarche de compilation des Documents Unique (EvRP; Plan d'action)		Assistants de Prévention / SPST	0	février/mars 2016	
Tous ENS		Risques professionnels	documents EvRP des laboratoires, départements et services		plans d'actions pour les labos, départements ou services à prendre en compte	X	DPMG / Service prévention		tout au long de l'année	valable chaque année
Le président de l'ENS de Lyon							Le			